



Communauté de Communes

La Rochefoucauld
Porte du Périgord

PLAN CLIMAT-AIR-ENERGIE-TERRITORIAL

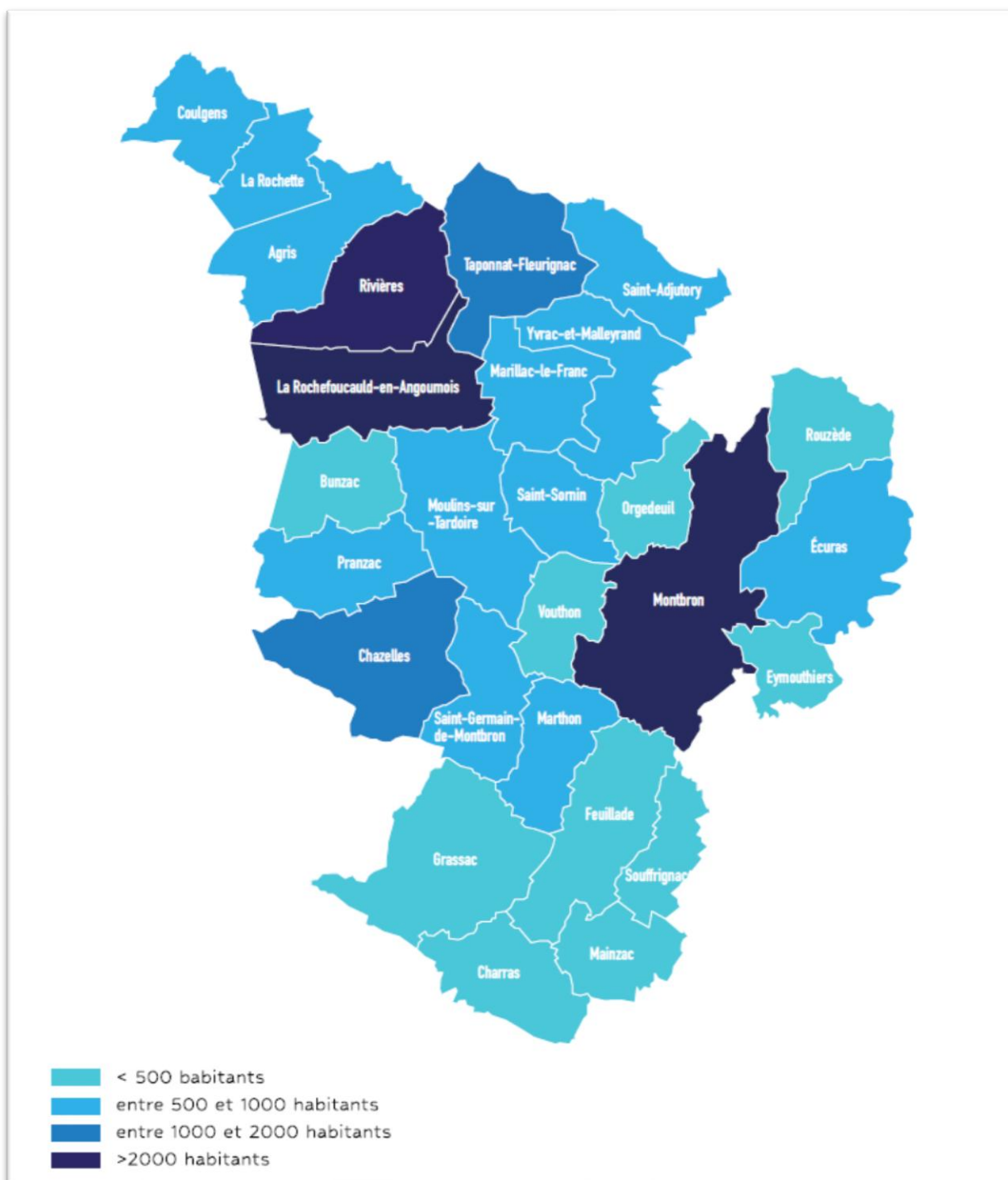
La Rochefoucauld - Porte du Périgord

Plan Stratégique **2026-2032**



AGRIS * BUNZAC * CHARRAS * CHAZELLES * COULGENS * ECURAS * EYMOUTHIER * FEUILLADE * GRASSAC * LA
ROCHEFOUCAULD EN ANGOUMOIS * LA ROCHETTE * MAINZAC * MARILLAC-LE-FRANC * MARTHON *
MONTBRON * MOULINS-SUR-TARDOIRE * ORGEDEUIL * PRANZAC * RIVIERES * ROUZEDE * SAINT-
ADJUTORY * SAINT GERMAIN DE MONTBRON * SAINT-SORNIN * SOUFFRIGNAC * TAPONNAT-FLEURIGNAC
* VOUTHON * YVRAC-ET MALLEYRAND

Le territoire de l'EPCI La Rochefoucauld – Porte du Périgord



Carte 1 : densité de population du territoire (Sources : INSEE)

Table des matières

Le mot du Président	5
I- Le PCAET : pourquoi et comment ?	6
1- Le contexte général	6
2- Le cadre réglementaire	6
3- Articulation avec la planification existante	7
3.1- Le SRADDET Nouvelle-Aquitaine	7
3.2- Les PLUi.....	8
3.3- Le Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE)	8
3.4- Le Contrat d'Objectif Territorial (COT)	8
3.5- Le territoire de contractualisation "La Rochefoucauld – Grand Angoulême"	8
3.6- Programmes « <i>Villages d'Avenir</i> » et « <i>Petites Villes de Demain</i> (PVD) »	9
3.7- Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) – en cours d'élaboration	9
3.8- Stratégie de développement économique durable	9
3.9- CLS et CTG : cohésion sociale, santé et petite enfance	9
4- Gouvernance et méthode d'élaboration	10
4.1- Une gouvernance politique affirmée.....	10
4.2- Un appui technique mobilisé en interne	10
4.3- L'accompagnement d'experts externes	10
4.4- Une démarche progressive et collaborative	11
II- Le territoire face aux enjeux climat-air-énergie	12
1- Une photographie du territoire	12
2- Bilan énergétique global et émissions de gaz à effet de serre	12
2.1- Énergie : une forte dépendance aux énergies fossiles	13
2.2- Emissions de CO ₂ : un profil typique d'un territoire rural.....	13
3- Bilan et émissions par secteur	14
3.1- Le transport	14
3.2- Le résidentiel	15
3.3- L'agriculture	16
3.4- L'industrie	17
3.5- Le tertiaire	18
3.6- Les déchets	19
4- Énergies renouvelables et potentialités de développement	19
4.1- Un état des lieux encore modeste mais porteur de ressources locales	19
4.2- Analyse des principales filières.....	20
5- La qualité de l'air	21

5.1- Une situation globalement favorable	21
5.2- Les principaux polluants concernés.....	21
6- Stockage du carbone.....	22
6.1- Un territoire rural aux capacités de stockage significatives.....	22
6.2- Les principaux puits de carbone sur le territoire.....	22
7- Vulnérabilités du territoire.....	22
7.1- Des évolutions climatiques déjà visibles	22
7.2- Impacts attendus sur le territoire	23
7.3- Vulnérabilités sociales et économiques.....	23
III- Stratégie territoriale.....	24
1- Principes directeurs et vision 2050	24
2- Objectifs chiffrés à 2030, 2040 et 2050	25
2.1- Un cap aligné sur les trajectoires nationale et régionale	25
2.2- <i>Les objectifs stratégiques du territoire</i>	26
3- Priorités transversales	26
4- Correspondance entre les objectifs stratégiques et les actions prévues	28
IV- Programme d'actions	29
1- Présentation des axes stratégiques.....	29
2- Fiches actions.....	31
3- Dispositif de suivi et d'évaluation	72
3.1- Principes et cadre réglementaire.....	72
3.2- Objectifs du dispositif de suivi	72
3.3- Gouvernance du suivi	73
3.4- Méthodologie et outils de suivi	73
3.5- Indicateurs de suivi et d'évaluation	74
3.6- Fréquence, modalités et évaluation	74
3.7- Communication et transparence	75
3.8- Ressources et moyens mobilisés	75
3.9- Évaluation continue et amélioration du plan	75
Conclusion et perspectives.....	76
Glossaire	77

Le mot du Président

Notre territoire de La Rochefoucauld – Porte du Périgord se distingue par la richesse de ses paysages, la vitalité de ses communes et la force de ses savoir-faire. Mais il partage aussi, avec l'ensemble des territoires ruraux, des défis majeurs : la dépendance aux énergies fossiles, la vulnérabilité face au changement climatique, la préservation des ressources naturelles, et la nécessaire adaptation de nos modes de vie et d'aménagement.

C'est conscient de ces enjeux que nous avons engagé collectivement une démarche structurante : celle du Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET).

Ce plan, prévu par la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour une croissance verte, n'est pas un document en plus. Il constitue la boussole de notre action publique pour les années à venir — une feuille de route qui oriente nos politiques locales, éclaire nos décisions et fédère nos acteurs autour d'un même objectif : faire de notre territoire un espace sobre, résilient et solidaire.

Fruit d'un travail approfondi et concerté entre les élus communautaires, les communes, les services de la collectivité et de nombreux partenaires, le PCAET repose sur la conviction que c'est à l'échelle locale que s'incarne la transition écologique. C'est ici, dans nos communes, nos entreprises, nos exploitations, nos écoles, nos foyers, que les changements concrets peuvent prendre forme.

À travers ce plan, nous faisons le choix d'une transition pragmatique et ambitieuse. Pragmatique, parce qu'elle part des réalités de notre territoire rural : nos forces, nos contraintes, nos ressources. Ambitieuse, parce qu'elle s'inscrit pleinement dans les trajectoires nationales et régionales de neutralité carbone et d'adaptation au changement climatique.

Les six axes stratégiques et les quarante-deux actions qui composent ce plan sont autant de leviers pour agir concrètement : réduire nos consommations d'énergie, développer les énergies renouvelables, accompagner la mobilité durable, renforcer l'économie circulaire, préserver notre biodiversité et affirmer l'exemplarité de la collectivité. Mais au-delà des chiffres et des actions, le PCAET exprime une volonté politique forte : celle de faire de la transition écologique une opportunité de développement, de coopération et de cohésion. C'est un projet collectif, à la fois exigeant et enthousiasmant, qui appelle la participation de tous.

Je tiens à remercier l'ensemble des élus, agents, partenaires techniques et institutionnels qui ont contribué à cette démarche, ainsi que les habitants et acteurs locaux qui s'engagent déjà chaque jour pour faire vivre cette ambition sur le terrain.

Ensemble, poursuivons cette dynamique et faisons du PCAET non pas une obligation, mais une fierté pour notre territoire.

Jean-Marc Brouillet

I- Le PCAET : pourquoi et comment ?

1- Le contexte général

La transition écologique s'impose aujourd'hui comme l'un des défis majeurs de notre époque. Le réchauffement climatique, la raréfaction des ressources, la perte de biodiversité et la dégradation de la qualité de l'air ne sont plus des perspectives chimériques : leurs effets se manifestent déjà à l'échelle locale, affectant directement les conditions de vie des habitants et les équilibres naturels du territoire.

Face à ces constats, les collectivités territoriales sont appelées à jouer un rôle de premier plan. Elles disposent à la fois de leviers d'action concrets et d'une capacité de mobilisation de proximité. La communauté de communes La Rochefoucauld – Porte du Périgord, forte de ses 27 communes et d'une population estimée à 21 882 habitants¹ en 2021, a choisi de s'engager dans cette dynamique à travers l'élaboration de son Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET).

Situé à la croisée des plateaux boisés du Périgord vert et de la plaine de Charente, le territoire présente des caractéristiques spécifiques : une identité rurale marquée, une économie fondée sur des savoir-faire locaux, un patrimoine naturel et bâti remarquable, mais aussi une certaine vulnérabilité face aux crises énergétiques et climatiques. L'étalement de l'habitat, la dépendance à la voiture individuelle, le vieillissement du parc résidentiel ou encore les tensions sur la ressource en eau sont autant d'enjeux qui appellent des réponses structurelles, cohérentes et adaptées au contexte local.

L'élaboration du PCAET s'inscrit ainsi dans une volonté de transformation progressive mais résolue du territoire : il ne s'agit pas seulement de réduire les émissions de gaz à effet de serre, mais aussi d'améliorer le cadre de vie, de renforcer l'attractivité économique, de préserver les ressources et de mieux préparer l'avenir. Ce document stratégique a vocation à être partagé, compris et mis en œuvre collectivement, en associant l'ensemble des acteurs – élus, habitants, entreprises, associations – autour d'une vision commune et d'un plan d'actions ambitieux et réaliste

2- Le cadre réglementaire

Le PCAET trouve son fondement juridique dans les lois successives encadrant la transition énergétique et écologique en France. Il constitue un outil de planification stratégique et opérationnelle, instauré par la loi Grenelle II de 2010, puis renforcé par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) de 2015. Le PCAET est désormais une obligation légale pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants, conformément à l'article L229-26 du Code de l'environnement.

¹ INSEE : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=EPCI-200068914>

Ce dispositif vise à coordonner les politiques locales de lutte contre le changement climatique, d'amélioration de la qualité de l'air et de réduction des consommations énergétiques à l'échelle intercommunale. Le PCAET doit couvrir une période de six ans, s'appuyer sur un diagnostic territorial approfondi, définir des objectifs chiffrés à l'horizon 2030 et 2050, proposer un plan d'actions structuré et mettre en place un dispositif de suivi et d'évaluation.

Par ailleurs, le PCAET s'inscrit dans un cadre stratégique plus large, à la fois national et régional :

Il contribue à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC), qui définit la trajectoire française de neutralité carbone à l'horizon 2050.

Il intègre les priorités définies dans la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) en matière de production et de consommation d'énergie.

Il prend en compte les objectifs de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB) et ceux des Plans Climat régionaux ou des SRADDET, en particulier et dans le cas présent, celui de la région Nouvelle-Aquitaine.

Enfin, le PCAET constitue une démarche transversale, devant articuler ses actions avec les documents locaux de planification existants : PLUi, CRTE, PICS, schémas d'aménagement, ou dispositifs territoriaux comme les Contrats d'Objectifs Territoriaux (COT). Il s'agit de garantir une cohérence globale et une efficacité renforcée dans la mise en œuvre des politiques de transition à l'échelle du territoire.

3- Articulation avec la planification existante

Le PCAET est un outil transversal de planification de la transition écologique qui doit s'inscrire dans une cohérence globale avec l'ensemble des démarches, contrats et documents stratégiques existants à l'échelle régionale, intercommunale et communale. À ce titre, il s'articule étroitement avec les documents d'aménagement, les politiques contractuelles et les projets de territoire déjà portés par la Communauté de communes La Rochefoucauld – Porte du Périgord. Les principaux sont détaillés ci-dessous.

3.1- Le SRADDET Nouvelle-Aquitaine

Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), adopté par la Région Nouvelle-Aquitaine, constitue le document de référence en matière d'aménagement durable à l'échelle régionale. Il fixe des objectifs chiffrés à horizon 2030 et 2050 sur la réduction des gaz à effet de serre, la part des énergies renouvelables, la réduction de la consommation énergétique, la préservation de la biodiversité, la lutte contre l'artificialisation des sols, ou encore la gestion des déchets.

Le PCAET de la Communauté de Communes (EPCI) La Rochefoucauld Porte du Périgord (LRPP) s'aligne sur les ambitions du SRADDET, notamment par une trajectoire de réduction des émissions compatible avec la SNBC, par la promotion des mobilités alternatives, la

planification énergétique et l'intégration des enjeux de résilience territoriale dans les politiques locales.

3.2- Les PLUi

L'EPCI LRPP a initié l'élaboration de deux Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi), consécutifs à la fusion des anciennes intercommunalités :

- Le PLUi du secteur ex-Bandiat-Tardoire, approuvé en janvier 2022,
- Le PLUi du secteur ex-Seuil-Charente-Périgord, actuellement en phase finalisation.

Ces documents structurent l'usage des sols et définissent les règles d'aménagement pour les années à venir. Le PCAET s'inscrit pleinement dans leur logique de développement équilibré, notamment pour la localisation des zones d'activités économiques, la préservation des espaces naturels et agricoles, la planification des zones propices aux énergies renouvelables (ZAE nR) et la lutte contre l'artificialisation des sols.

3.3- Le Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE)

Le CRTE, signé entre l'État et l'EPCI, rassemble dans un document unique les priorités stratégiques du territoire en matière de relance, de transition écologique et de cohésion sociale. Le PCAET constitue l'un des piliers opérationnels du CRTE. Il renforce la cohérence entre les projets de territoire portés par les collectivités et les financements publics mobilisables, notamment les dotations de l'Etat, le fonds vert, les aides de l'ADEME ou de la Banque des Territoires.

3.4- Le Contrat d'Objectif Territorial (COT)

Le COT, signé avec l'ADEME, structure l'accompagnement technique et financier de la mise en œuvre du PCAET. Il permet le cofinancement de plusieurs actions majeures identifiées dans le plan d'action, dans les domaines de la rénovation énergétique, de la mobilité durable, des énergies renouvelables, de l'économie circulaire ou encore de la gouvernance.

Le COT, décliné sur plusieurs années, constitue le bras opérationnel du PCAET, et garantit son passage effectif à l'action à travers une ingénierie de projet renforcée.

3.5- Le territoire de contractualisation "La Rochefoucauld – Grand Angoulême"

Le territoire formé par l'EPCI La Rochefoucauld porte du Périgord et l'agglomération Grand Angoulême, reconnu comme territoire de contractualisation par la Région Nouvelle-Aquitaine, bénéficie d'un contrat régional de développement durable et de l'accès à des fonds territorialisés européens (Le Fonds européen de développement régional FEDER, Le Fonds européen agricole pour le développement rural FEADER – programme Liaison Entre Action de Développement de l'Economie Rurale LEADER).

Le PCAET est en cohérence avec cette contractualisation territoriale, qui vise à renforcer la résilience locale, la transition énergétique et la compétitivité durable des territoires ruraux en lien avec les centralités urbaines. Il permet aussi d'intégrer des cofinancements régionaux ou européens pour la mise en œuvre d'actions prioritaires.

3.6- Programmes « Villages d'Avenir » et « Petites Villes de Demain (PVD) »

Les communes de La Rochefoucauld-en-Angoumois et Montbron sont inscrites dans le programme Petites Villes de Demain (PVD), qui soutient les projets de revitalisation des centralités rurales. Plusieurs autres communes du territoire² sont également retenues dans le programme Villages d'Avenir, porté par l'État pour accompagner les projets de redynamisation rurale.

Le PCAET complète ces démarches par une entrée climat-air-énergie : il participe à la transition des bâtiments publics et privés, à la végétalisation des espaces publics, à la promotion des mobilités douces et à l'amélioration de la qualité de l'air et du cadre de vie.

3.7- Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) – en cours d'élaboration

L'EPCI a entamé l'élaboration d'un Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS). Ce document vise à organiser la réponse intercommunale face aux risques majeurs : naturels (inondation, canicule, incendie, etc.), sanitaires (pollution, épidémies, etc.) technologiques (transport de matières dangereuses, coupures d'électricité, etc.) menaces à l'ordre public (attentats, émeutes...)

L'axe 4 du présent PCAET relatif à l'adaptation au changement climatique est en lien direct avec cette démarche, notamment dans les domaines de la gestion des crises climatiques, de la prévention des vulnérabilités locales, de l'alerte, de la continuité des services publics et de la sensibilisation des populations.

3.8- Stratégie de développement économique durable

Le PCAET s'articule avec la stratégie de développement économique de l'EPCI, qui vise à soutenir les activités locales, le commerce de centre-bourg, à densifier les zones d'activités, à accueillir de nouvelles entreprises et à promouvoir les circuits courts.

Le PCAET s'intègre à cette stratégie en visant notamment à appuyer les entreprises dans leur démarche de transition énergétique, en créant des dynamiques favorables au développement de l'économie circulaire et en insistant sur l'importance de la communication autour de l'attractivité d'un territoire responsable.

3.9- CLS et CTG : cohésion sociale, santé et petite enfance

Le Contrat Local de Santé (CLS) et la Convention Territoriale Globale (CTG) signée avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) sont deux cadres d'intervention complémentaires aux enjeux climat-air-énergie.

Le PCAET contribue indirectement à ces dispositifs par l'amélioration de la qualité de l'air et du confort thermique (santé publique), l'intégration de l'éducation à l'environnement dans les accueils de loisirs, la lutte contre la précarité énergétique, en lien avec les publics fragiles, la promotion d'une alimentation locale et durable dans la restauration scolaire.

² Souffrignac, Feuillade, Marthon, Saint-Germain de Montbron, Chazelles, Pranzac

En synergie avec les plans, contrats et démarches du territoire, le PCAET devient un document stratégique de convergence. Il incarne une réponse transversale aux enjeux climatiques, économiques, sociaux et territoriaux, au cœur des politiques publiques locales.

4- Gouvernance et méthode d'élaboration

L'élaboration du PCAET de la Communauté de communes La Rochefoucauld Porte du Périgord s'est appuyée sur une gouvernance locale structurée, articulant les élus communautaires, les services de la collectivité, des experts confirmés dans leurs domaines et les acteurs du territoire.

4.1- Une gouvernance politique affirmée

Le pilotage du PCAET a été assuré par les élus de l'EPCI, sous l'impulsion du Vice-Président en charge du développement durable, accompagné d'élus référents en charge des questions énergétiques, de santé, etc. Afin de garantir une compréhension optimisée et une appropriation partagée de la démarche, les élus ont été régulièrement informés et consultés à chaque étape clé afin de valider les orientations, les objectifs et les actions retenues.

4.2- Un appui technique mobilisé en interne

Les services de l'EPCI et en premier lieu la Direction du développement durable, mais également la Direction Générale des Services, les services supports, la Direction de l'aménagement du patrimoine et de l'eau, la Direction de la culture et du tourisme, la Direction enfance jeunesse, la Direction des politiques sociales ont été mobilisés de manière transversale. Au sein de la Direction du développement durable, un référent PCAET a été recruté afin d'assurer la coordination technique, le lien entre les parties prenantes, le suivi du calendrier et la consolidation des documents. L'approche transversale de la démarche a permis d'ancrer le PCAET dans les politiques publiques existantes, notamment et prioritairement celles du COT et du CRTE

4.3- L'accompagnement d'experts externes

L'élaboration du PCAET s'est également appuyée sur un appui méthodologique et technique extérieur, permettant d'assurer la conformité réglementaire, la qualité des données et la cohérence stratégique du plan. Ce soutien de partenaires comme l'ADEME, le CPIE Périgord Limousin, la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), de la Direction départementale des territoires (DDT), etc., mais également l'échange régulier avec d'autres EPCI de Charente (Grand Angoulême, PETR du Ruffécois, Grand Cognac, Charente Limousine...) ayant déjà rédigé un PCAET, ont permis de faciliter l'analyse du diagnostic initial, de proposer une trame stratégique robuste et de coconstruire le plan d'action avec les élus et techniciens.

4.4- Une démarche progressive et collaborative

La méthode retenue a consisté à articuler des temps de diagnostic, de concertation, de co-construction stratégique et de planification opérationnelle. Chaque phase a donné lieu à des allers-retours entre les élus, les directions ou leurs représentants et les partenaires ; garantissant une démarche progressive et réaliste.

Enfin, la gouvernance du PCAET a intégré dès le départ la perspective du suivi et de l'évaluation, afin d'assurer la lisibilité, la continuité et l'amélioration continue de la stratégie climat-air-énergie sur le territoire de La Rochefoucauld - Porte du Périgord.

II- Le territoire face aux enjeux climat-air-énergie

1- Une photographie du territoire

La Communauté de Communes de La Rochefoucauld Porte du Périgord est un territoire essentiellement rural situé au nord-est du département de la Charente. Elle regroupe 27 communes et compte aujourd'hui près de 22 000 habitants. D'une superficie de près de 450 km², elle se caractérise par une faible densité de population, un tissu économique dominé par l'artisanat, le commerce de proximité, une industrie qui résiste, une agriculture en crise et un patrimoine naturel riche (zones naturelles, cours d'eau, forêts, etc.).

Ce cadre rural offre des opportunités en matière de développement des énergies renouvelables (bois, solaire, méthanisation), mais pose également des défis en matière de mobilités, de rénovation du bâti ancien et de lutte contre la précarité énergétique.

Le territoire est traversé par des axes structurants, comme la route nationale 141, mais souffre d'un certain enclavement vis-à-vis de plus grands centres urbains comme Angoulême ou Limoges. Le parc de logements est majoritairement ancien (la moitié des habitations³ a été construites avant les années 70) et les modes de chauffage dominants sont encore fortement carbonés (fioul, bois non performant).

2- Bilan énergétique global et émissions de gaz à effet de serre

Le diagnostic territorial climat-air-énergie de la Communauté de communes La Rochefoucauld Porte du Périgord a été rédigé à la fin de l'année 2021. Il s'appuie sur les données 2019 consolidées par l'AREC Nouvelle-Aquitaine.

Le choix de ce millésime répond à plusieurs considérations :

- *2019 constitue le dernier jeu de données complet et stabilisé disponible au moment de l'élaboration du diagnostic PCAET, garantissant la cohérence des séries statistiques (consommations d'énergie, émissions de GES, production EnR).*
- *Les années 2020 et 2021 présentent des distorsions liées à la crise sanitaire (COVID-19) : chute temporaire des mobilités, variation de certaines consommations, ralentissement d'activités économiques. Ces anomalies auraient biaisé la représentativité d'un diagnostic territorial de long terme.*
- *L'ensemble des territoires engagés en PCAET en Nouvelle-Aquitaine mobilisent également 2019 comme année de référence, assurant ainsi une comparabilité inter-territoriale et une cohérence avec le SRADDET et la SNBC.*

Afin de tenir compte des évolutions les plus récentes, certains indicateurs (parc automobile, développement des énergies renouvelables locales, évolutions démographiques) sont actualisés ponctuellement jusqu'en 2023-2024. Le suivi triennal prévu à l'article R.229-51 du Code de l'environnement permettra d'intégrer les données actualisées et de corriger, le cas échéant, les trajectoires.

³ Sources : Agence Régionale de l'Environnement et du Climat (AREC)

2.1- Énergie : une forte dépendance aux énergies fossiles

Le territoire consomme environ 570 GWh d'énergie par an⁴. Cela représente 26 MWh par habitant et par an. 64% de cette énergie consommée est issue d'énergies fossiles, incluant les produits pétroliers dont la consommation sur le territoire LRPP (55%) est proportionnellement bien plus élevée que celle de celles de la Charente (44%) et de la Nouvelle-Aquitaine (42%).

Les secteurs les plus consommateurs en énergie sont le transport (46%) et le bâti résidentiel (36%). Suivent le secteur agricole, le secteur industriel et les déchets.

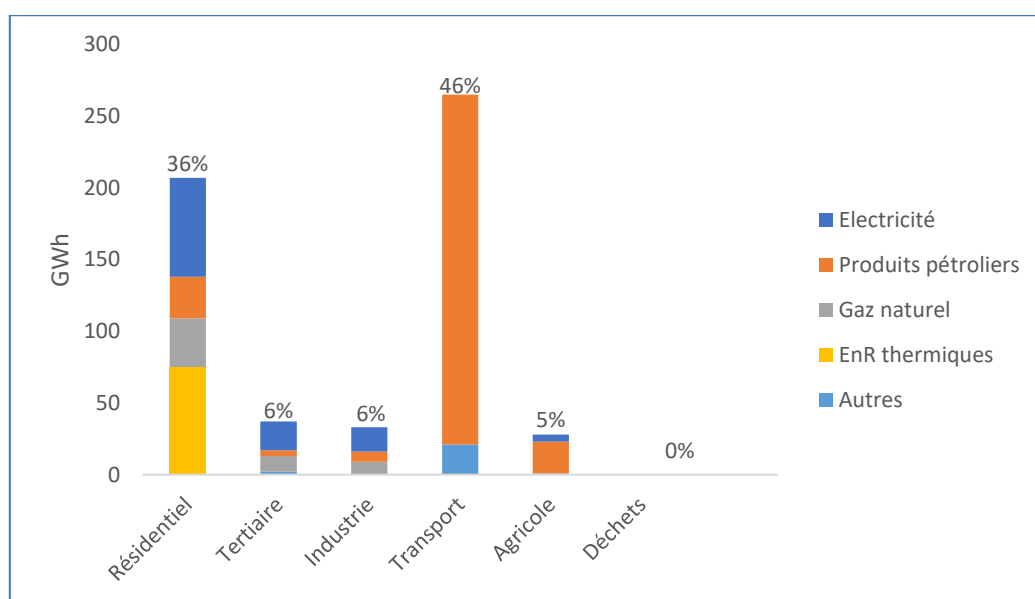


Tableau 1 : Consommation énergétique du territoire LRPP (sources : AREC)

2.2- Emissions de CO₂ : un profil typique d'un territoire rural

Chaque année, le territoire de LRPP émet environ 205 KTeqCO₂⁵. Ici, le secteur des transports reste le plus gros émetteur avec 42% des émissions de CO₂ émises par le territoire. Contrairement à la consommation d'énergie, le secteur résidentiel n'est que le troisième dans le secteur des émissions (12 %), largement devancé par l'agriculture (37%). Suivent l'industrie (6%), le tertiaire (3%) et les déchets (0,4%).

On retrouve dans cette répartition, un profil typique d'un territoire rural, largement tributaire des transports individuels (peu de transports en commun) et dont les habitations majoritairement anciennes sont mal isolées et éloignées les unes des autres. Sur le plan économique, l'activité agricole est forte, contrairement à l'industrie et le tertiaire, aux dynamiques faibles.

⁴ Sources : AREC

⁵ Kilotonne équivalent CO₂, soit 205 000 tonnes

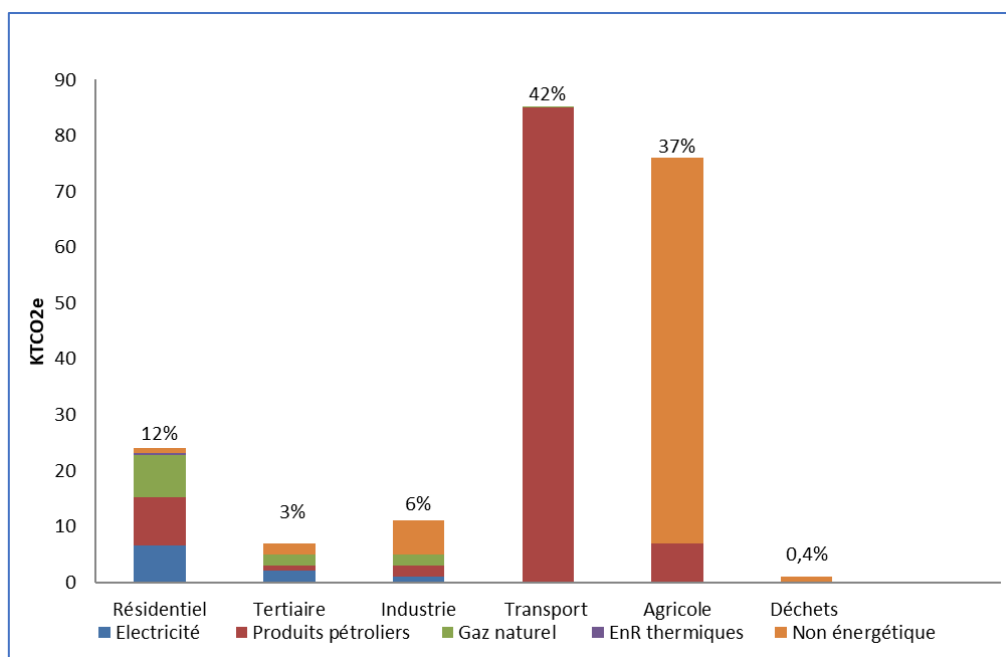


Tableau 2 : Emissions de gaz à effet de serre du territoire LRPP (sources : AREC)

3- Bilan et émissions par secteur

Cette section traduit le diagnostic énergie-climat de la LRPP en une lecture sectorielle permettant d'identifier, pour chaque domaine d'activité, les postes d'émissions de GES (Gaz à Effet de Serre) et les consommations d'énergie qui structurent l'empreinte du territoire.

Le bilan ci-après présente, pour chaque secteur — Transport, Résidentiel, Agriculture, Industrie, Tertiaire, Déchets — les principaux déterminants des émissions (CO₂e) et des consommations (kWh/GWh), ainsi que les ordres de grandeur utiles au pilotage de l'action publique. La répartition sectorielle met en évidence les effets de la morphologie rurale et diffuse (poids de la voiture individuelle dans les transports), la typologie du parc bâti (présence de chauffages fioul/électrique direct et performance thermique hétérogène dans le résidentiel), la spécificité agricole (émissions non-CO₂⁶ liées aux élevages et à la fertilisation), et un tissu industriel limité mais à suivre. Le secteur déchets représente un poste plus modeste mais mobilisable par la prévention, la sensibilisation et la valorisation.

3.1- Le transport

Le secteur des transports constitue le premier poste de consommation (266 GWh, soit 46% de la consommation d'énergie totale) et d'émissions de gaz à effet de serre (avec 85 KtCO₂e, soit près de 42% des émissions totales) du territoire. Cette première place des transports est induite par le passage de la double voie de la RN 141 reliant Saintes à Limoges sur le territoire. Le trafic des poids lourds est très important sur cette voie routière gratuite.

⁶ Gaz au fort pouvoir de réchauffement global, qui ne sont pas du carbone (méthane, protoxyde d'azote)

Un territoire marqué par la dépendance automobile

La morphologie rurale de la LRPP – habitat diffus, faible densité, déplacements pendulaires vers Angoulême, La Rochefoucauld et les zones d’emplois voisines – se traduit par une dépendance structurelle à la voiture individuelle. Les véhicules particuliers constituent de loin la première source d’émissions du secteur, suivis par le transport routier de marchandises.

Des carburants encore très majoritairement fossiles

L’essentiel des consommations repose sur le gazole et l’essence, avec une part marginale des carburants alternatifs (GPL, électrique, bioGNV). Cette situation accentue la vulnérabilité du territoire face à la fluctuation des prix de l’énergie et à la raréfaction progressive des carburants fossiles.

Un parc automobile ancien et peu renouvelé

Le diagnostic met en évidence un âge médian élevé du parc de véhicules, souvent supérieur à la moyenne régionale⁷. Cela induit des performances énergétiques et environnementales limitées (consommation élevée, émissions polluantes locales).

Une offre de mobilité alternative en développement mais encore limitée

Les transports collectifs restent contraints par la faible densité et les coûts de desserte.

Le covoiturage, les mobilités actives (vélo, marche) et l’électromobilité sont encore émergents.

La ligne reliant Angoulême à Limoges constitue un atout mais elle n’est plus exploitée depuis 2018. Il y a une forte mobilisation des élus et de la population pour sa réouverture.

Enjeux principaux identifiés

- Réduire la dépendance automobile et diversifier les solutions de mobilité.
- Accélérer le renouvellement du parc vers des motorisations moins carbonées.
- Développer les infrastructures de recharge électrique et les services de mobilité partagée.
- Adapter l’organisation du territoire (urbanisme, services) pour limiter les besoins en déplacements contraints.

3.2- Le résidentiel

Le secteur résidentiel représente 36 % de la consommation finale d’énergie du territoire (soit près de 207 GWh) et contribue à hauteur de 12 % des émissions de gaz à effet de serre. C’est donc l’un des deux principaux postes de consommation avec les transports.

⁷ <https://parcautomobile.fr/france/nouvelle-aquitaine/charente/16.html>

Un parc de logements énergivore et ancien

Le territoire compte une majorité de logements construits avant 1975, c'est-à-dire avant les premières réglementations thermiques. Cette ancienneté du bâti se traduit par une forte proportion de passoires énergétiques (étiquettes F et G), notamment dans le parc individuel diffus.

Des usages dominés par le chauffage

Le chauffage constitue plus de 70 % des consommations d'énergie dans le résidentiel. Les sources d'énergie les plus utilisées sont :

Le fioul domestique, encore fortement présent dans les maisons anciennes,

L'électricité directe (convecteurs, radiateurs anciens),

Le bois énergie (principalement bûche), ressource locale qui représente un atout mais dont les usages doivent évoluer vers plus de performance (inserts, poêles récents).

Un poids climatique contrasté

Si le bois énergie est dit « renouvelable » et faiblement émetteur en comptabilité CO₂, le fioul demeure un poste majeur d'émissions. L'électricité, selon son usage, reste consommatrice mais peu émettrice en CO₂ compte tenu du mix national français.

Vulnérabilités sociales et territoriales

La précarité énergétique touche une part significative des ménages, particulièrement dans les logements anciens chauffés au fioul ou à l'électricité directe. Les communes rurales isolées connaissent une dépendance forte au chauffage individuel, avec des coûts de rénovation parfois supérieurs à la valeur marchande du bien.

Enjeux principaux identifiés

- Accélérer la rénovation énergétique du parc bâti, en ciblant prioritairement les passoires énergétiques.
- Substituer les énergies fossiles (fioul, propane) par des solutions renouvelables et performantes (pompes à chaleur, réseaux bois, solaire thermique).
- Renforcer l'accompagnement des ménages modestes, via des dispositifs adaptés (opérations programmées, guichets France Rénov', aides spécifiques).
- Développer l'usage du bois-énergie performant et local, garant d'une sobriété carbone durable.

3.3- L'agriculture

Le secteur agricole représente environ 37 % des émissions totales de GES du territoire, soit 76 KtCO₂e, pour une consommation d'énergie finale plus limitée (28 GWh). Sa contribution repose principalement sur des émissions non liées au CO₂ énergétique, mais aux activités biologiques et chimiques caractéristiques de ce secteur.

Des émissions dominées par le méthane et le protoxyde d'azote

Le méthane (CH₄) provient essentiellement de la fermentation entérique des ruminants (élevages bovins lait et viande) et, dans une moindre mesure, de la gestion des effluents. Le

protoxyde d'azote (N₂O) est lié aux pratiques de fertilisation azotée (engrais minéraux et effluents d'élevage) et à la gestion des sols agricoles.

Ces deux gaz ont un pouvoir de réchauffement global très supérieur au CO₂, ce qui explique le poids climatique du secteur.

Cette activité émettrice participe aussi au stockage du carbone (chiffre AREC)

Un secteur structurant pour le territoire

L'agriculture occupe une place importante dans l'économie et l'identité de la LRPP. Elle se caractérise par :

- Un poids élevé des productions fourragères, céréalières et oléo-protéagineuses
- Une autonomie alimentaire non-atteinte par manque de diversification
- Un taux d'artificialisation des sols encore important

Consommations d'énergie

Les consommations directes du secteur restent modestes au regard du transport ou du résidentiel (gazole non routier, électricité pour la traite, chauffage ponctuel des serres), mais elles sont significatives pour certaines exploitations spécialisées.

Enjeux principaux identifiés

- Réduire les émissions de méthane issues de l'élevage en soutenant les pratiques innovantes (alimentation animale, gestion des effluents).
- Optimiser l'usage des fertilisants pour limiter les émissions de N₂O.
- Valoriser le rôle de puits de carbone des sols et des forêts, en lien avec la stratégie territoriale de gestion forestière.
- Développer les filières locales de méthanisation, bois-énergie et circuits courts, génératrices de valeur ajoutée locale.

3.4- L'industrie

Le secteur industriel sur le territoire de la Communauté de communes La Rochefoucauld Porte du Périgord représente une part modeste mais significative des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre : environ 34 GWh de consommation finale, soit 6 % du total, et 12 kTCO₂e, soit 6 % des émissions territoriales.

Un tissu industriel limité et diversifié

Le territoire n'accueille pas de site industriel majeur fortement émetteur (type sidérurgie, cimenterie). Le tissu repose sur des PME/PMI locales (menuiserie, agroalimentaire, artisanat industriel), souvent implantées dans les zones d'activités de La Rochefoucauld et Montbron. Ces activités consomment principalement de l'électricité et du gaz naturel, avec des émissions directes relativement contenues. L'essentiel des émissions GES est donc énergétique, contrairement à l'agriculture qui émet surtout du protoxyde d'azote et du méthane.

Vulnérabilités et enjeux

- La volatilité des prix de l'énergie fragilise la compétitivité des petites industries locales,
- Le déficit de connaissance et de moyens freine la mise en place de démarches de performance énergétique (diagnostics, plans de sobriété, récupération de chaleur),
- Certaines filières (bois, agroalimentaire) pourraient devenir des leviers de valorisation des ressources locales et d'économie circulaire.

3.5- Le tertiaire

Le secteur tertiaire du territoire représente environ 34 GWh de consommation finale d'énergie, soit près de 6 % du total, et contribue à hauteur de 7 kTCO₂e, soit environ 3 % des émissions territoriales.

Un secteur constitué de petites structures

Le tissu tertiaire local se compose essentiellement de commerces de proximité, services aux particuliers, établissements de santé et médico-sociaux, écoles, collèges et bâtiments publics. Les grandes surfaces commerciales et équipements d'ampleur régionale sont peu représentés.

Des consommations dominées par le chauffage

Comme pour le résidentiel, le chauffage des bâtiments constitue le principal poste de consommation d'énergie. Les énergies utilisées sont variées : électricité, gaz propane, fioul encore présent dans certains équipements anciens, et, plus ponctuellement, le bois-énergie. L'électricité est également utilisée pour l'éclairage, l'informatique et les équipements spécifiques (froid, cuisine, bureautique).

Des émissions proportionnellement modestes

En raison de la taille réduite du parc tertiaire, les émissions de GES restent relativement limitées par rapport au transport ou au résidentiel. Cependant, leur réduction est stratégique car :

- Les bâtiments publics jouent un rôle exemplaire et pédagogique,
- Les consommations se concentrent dans des bâtiments souvent anciens, mal isolés, et coûteux en fonctionnement pour les collectivités.

Enjeux principaux identifiés

- Rénovation énergétique du parc bâti public et commercial, en priorisant les bâtiments les plus énergivores.
- Sortie progressive du fioul et diversification vers des énergies renouvelables
- Déploiement du photovoltaïque sur les toitures du parc tertiaire
- Sensibilisation et exemplarité des acteurs tertiaires pour entraîner l'ensemble du territoire dans la dynamique de sobriété.

3.6- Les déchets

Le secteur des déchets représente une part modeste mais non négligeable des émissions territoriales de gaz à effet de serre : environ 1 % du total, soit 1 kTCO₂e. La consommation d'énergie finale directe associée reste marginale à l'échelle du territoire.

Origine des émissions

Les émissions proviennent principalement du traitement des déchets ménagers et assimilés, en particulier de la décomposition méthanogène des biodéchets dans les installations d'enfouissement. Une part plus réduite est liée au transport des déchets, notamment la collecte et l'acheminement vers les centres de traitement.

Les activités de recyclage, de compostage ou de valorisation énergétique ont au contraire un rôle d'atténuation en réduisant la mise en décharge et la consommation d'énergie fossile.

Contexte local

La Communauté de communes est couverte par le syndicat départemental *Calitom*, qui assure la collecte, le tri et le traitement. La gestion des déchets repose sur :

- Une collecte sélective des emballages, papiers et verre,
- Un réseau de pôles de valorisation,
- Une part encore importante de déchets résiduels, avec peu de tri à la source des biodéchets à ce jour.

Enjeux principaux identifiés

- Réduire à la source la production de déchets, notamment alimentaires et plastiques.
- Développer le tri à la source des biodéchets et leur valorisation (compostage de proximité, plateformes territoriales).
- Renforcer les filières locales de réemploi et de recyclage, en lien avec l'économie circulaire.
- Limiter les transports liés à la collecte et au traitement par une organisation optimisée et des solutions locales.

4- Energies renouvelables et potentialités de développement

4.1- Un état des lieux encore modeste mais porteur de ressources locales

La production d'énergies renouvelables (EnR) sur le territoire de La Rochefoucauld Porte du Périgord reste aujourd'hui limitée par rapport à la consommation totale d'énergie finale. Comme dans de nombreux territoires ruraux, l'utilisation des EnR repose principalement sur le bois-énergie domestique (poêles, inserts, chaudières individuelles), qui constitue de loin la première source d'énergie renouvelable locale. Cette ressource, largement ancrée dans les pratiques, s'appuie sur une couverture forestière importante et une culture locale du chauffage au bois.

À côté de ce socle et depuis la rédaction du diagnostic initial du présent PCAET, la situation a évolué. De nombreuses initiatives sont apparues avec l'importante ressource disponible sur le territoire. A ce titre, afin de coordonner et recenser les initiatives, l'EPCI a mis à la disposition des communes une Charte et un Schéma directeur pour le développement des EnR. Un travail a même été effectué pour définir les zones prioritaires dans le développement de futurs projets : les ZAEnR. A ce jour, des progrès sensibles ont été effectués dans le photovoltaïque et l'agrivoltaïque.

Les autres filières restent peu développées : la méthanisation agricole n'a pas encore trouvé de modèle collectif viable localement, les potentiels liés à l'hydroélectricité ou à l'éolien apparaissent plus marginaux, du fait de contraintes naturelles, réglementaires et sociales.

4.2- Analyse des principales filières

Bois-énergie

Première énergie renouvelable locale, issue de la ressource forestière. Son usage est encore majoritairement domestique et souvent peu performant (foyers ouverts, poêles anciens). La filière locale semble pourtant assez morcelée et peu organisée.

Sur le territoire de LRPP, le bois énergie est à la fois un enjeu (modernisation nécessaire des installations individuelles et de réseaux d'approvisionnement) et une vulnérabilité (liens forts avec séquestration carbone, préservation de la biodiversité).

Photovoltaïque, agrivoltaïque, solaire

Le potentiel relativement important du territoire commence à être exploité depuis le début des années 2020. A la fin de l'année 2025, on estime qu'une quinzaine de projets sont opérationnels ou très proches de le devenir. Ce qui correspondrait à une production de 130 MWh à terme ; soit 50% de l'objectif « grand photovoltaïque » affiché par l'EPCI dans son schéma de développement⁸. D'autres projets sont également à l'étude. L'enjeu réside aujourd'hui dans la continuation de cette dynamique tout en travaillant à l'acceptation sociale de ces installations.

Le solaire thermique reste anecdotique, mais peut répondre à des besoins ciblés (équipements sportifs, parkings, etc.).

Méthanisation

Ressources disponibles : effluents d'élevage, résidus de culture, biodéchets (filiale encore peu organisée localement). Un seul projet actuellement sur le territoire, mais il pourrait exister quelques opportunités via la coopération inter-exploitations. Les enjeux sont forts quant à l'acceptation sociale de ce type d'initiatives.

⁸ Objectif pour 2033

Hydroélectricité, Eolien, nouvelles filières

Ressources existantes mais potentiels limités par la réglementation environnementale, patrimoniale ou l'acceptation par les habitants du territoire

Perspectives et enjeux pour le territoire

- Contribuer à l'atteinte des objectifs régionaux du SRADDET Nouvelle-Aquitaine, qui fixent un cap de +40 % de production EnR d'ici 2030
- Réduire la dépendance du territoire aux énergies fossiles importées, en valorisant les gisements locaux (forêt, soleil, agriculture).
- Créer de la valeur ajoutée et de l'emploi à travers la structuration de filières locales (bois, solaire, méthanisation).
- Développer l'acceptabilité sociale par la concertation, la transparence et l'implication citoyenne.

5- La qualité de l'air

5.1- Une situation globalement favorable

Le territoire de La Rochefoucauld Porte du Périgord (LRPP) bénéficie d'un cadre rural et d'une faible densité urbaine, ce qui limite la concentration des polluants atmosphériques par rapport aux zones urbaines et périurbaines de Nouvelle-Aquitaine. Globalement, les niveaux moyens mesurés dans les territoires ruraux comparables sont inférieurs aux seuils réglementaires de la directive européenne sur la qualité de l'air et aux valeurs guides de l'OMS pour la majorité des polluants.

5.2- Les principaux polluants concernés

Particules fines (PM10 et PM2,5)

Issues principalement de la combustion du bois dans des appareils anciens et peu performants (importants sur le territoire), les particules fines ont un effet accentué lors des épisodes hivernaux, avec des conditions météorologiques défavorables à la dispersion.

Oxydes d'azote (NOx)

Leur présence est essentiellement liée au transport routier (dépendance automobile du territoire). Compte tenu du tissu économique limité, l'industrie locale est peu émettrice.

Composés organiques volatils (COV)

Issus en partie de la combustion résidentielle et de certaines pratiques agricoles. Les épisodes restent relativement rares sur le territoire en dehors de quelques épisodes estivaux où ils sont transportés depuis de plus grandes agglomérations régionales.

Ammoniac (NH₃)

Assez caractéristique d'un territoire au profil agricole : ses émissions peuvent être significatives mais non directement nocives en concentration ambiante. Elles peuvent cependant contribuer à la formation de particules secondaires.

Vulnérabilités sanitaires

Si les concentrations moyennes demeurent relativement faibles, certains facteurs de vulnérabilité doivent être soulignés :

- Population exposée : personnes âgées, enfants, populations fragiles,
- Habitat ancien : présence de chauffages individuels peu performants, responsables de fortes émissions locales.
- Dépendance automobile : accroît l'exposition le long des axes routiers principaux (RN141, axes de transit).

6- Stockage du carbone

6.1- Un territoire rural aux capacités de stockage significatives

Le territoire de La Rochefoucauld Porte du Périgord (LRPP) se caractérise par une forte proportion de surfaces agricoles et forestières, complétées par des zones humides d'importance écologique. Ces milieux jouent un rôle essentiel de puits de carbone, en absorbant une partie du dioxyde de carbone (CO₂) émis localement et en contribuant ainsi à l'atténuation du changement climatique.

6.2- Les principaux puits de carbone sur le territoire

- **Les forêts** : qui sont les principaux puits locaux grâce à la biomasse aérienne et souterraine. Leur capacité reste néanmoins dépendante des pratiques de gestion (coupes, sylviculture) et de la santé des peuplements.
- **Haies, bocages et agroforesterie** : éléments majeurs du paysage, ils ont un rôle de séquestration dans la biomasse et les sols tout en contribuant à la biodiversité et la lutte contre l'érosion des sols.
- **Les zones humides** : présentes le long des vallées (Tardoire, Bandiat), elles constituent des réservoirs de carbone majeurs grâce à la forte teneur en matière organique de leurs sols. Elles séquestrent du carbone sur le long terme, tant qu'elles ne sont pas dégradées. Leur préservation ou restauration sont importantes.
- **Prairies permanentes** : qui ont une capacité de stockage organique importante dans les sols.
- **Les sols agricoles** : qui selon les pratiques, peuvent également avoir leur rôle à jouer

7- Vulnérabilités du territoire

7.1- Des évolutions climatiques déjà visibles

Les observations menées en Nouvelle-Aquitaine confirment que le territoire de La Rochefoucauld Porte du Périgord est déjà concerné par les effets du changement climatique :

- Hausse moyenne des températures (+1,4 °C depuis 1960),
- Augmentation de la fréquence et de l'intensité des vagues de chaleur,

- Réduction du nombre de jours de gel,
- Alternance d'épisodes de sécheresse marquée et de pluies intenses.

Ces tendances devraient s'accroître d'ici 2050, avec un climat plus chaud, plus sec l'été et plus instable en termes de précipitations.

7.2- Impacts attendus sur le territoire

Eau et milieux naturels : tensions sur la ressource en eau, assèchement de cours d'eau secondaires, fragilisation des zones humides.

Agriculture : rendements plus incertains, fragilisation des prairies, augmentation des besoins d'irrigation, risques sanitaires sur les troupeaux.

Forêt : dépérissement de certaines essences locales (chêne, châtaignier), multiplication des risques d'incendies et de ravageurs.

Biodiversité : perturbation des cycles biologiques, menace sur les continuités écologiques.

Santé : vulnérabilité accrue des populations fragiles (personnes âgées, enfants) aux vagues de chaleur ; accroissement des risques respiratoires et allergiques.

Habitat et cadre de vie : inconfort d'été croissant dans les logements anciens, développement de la climatisation avec risque d'augmentation des consommations électriques.

Mobilités et infrastructures : exposition accrue du réseau routier aux épisodes extrêmes (pluies, chaleur).

7.3- Vulnérabilités sociales et économiques

Au-delà des impacts environnementaux, le diagnostic fait apparaître des fragilités structurelles comme :

- La précarité énergétique, avec un parc de logements anciens et énergivores, couplé à des revenus modestes pour une partie des ménages.
- Un habitat diffus et une forte dépendance automobile, qui accentuent la vulnérabilité aux hausses de prix de l'énergie.
- Une population vieillissante et particulièrement exposée aux vagues de chaleur et aux difficultés de mobilité.
- Un tissu économique fragile ; composé majoritairement de petites entreprises, vulnérables aux hausses de coûts énergétiques et aux aléas climatiques.

Le territoire LRPP est donc confronté à une double vulnérabilité :

1/ Environnementale avec un risque accru sur l'eau, les forêts, l'agriculture et la biodiversité.

2/ Socio-économique avec des ménages fragilisés par la précarité énergétique et un tissu économique peu résilient.

Ces vulnérabilités se doivent d'être intégrées au cœur des objectifs de la stratégie du présent PCAET.

III- Stratégie territoriale

1- Principes directeurs et vision 2050

Le PCAET de la communauté de communes La Rochefoucauld Porte du Périgord s'appuie sur les grandes orientations nationales (Stratégie Nationale Bas-Carbone, Programmation Pluriannuelle de l'Énergie), régionales (SRADDET Nouvelle-Aquitaine) et locales (CRTE, PLUi, COT). Ces cadres définissent un cap commun : réduire significativement les émissions de gaz à effet de serre, diviser par deux la consommation d'énergie finale d'ici 2050 et atteindre la neutralité carbone à l'échelle nationale.

À l'échelle du territoire, le diagnostic énergétique et climatique a mis en évidence une série de vulnérabilités : dépendance forte aux énergies fossiles, habitat ancien et énergivore, agriculture émettrice mais ressource pour les énergies renouvelables, puits de carbone fragiles, précarité énergétique et vieillissement de la population.

Face à ces constats, plusieurs principes directeurs guident l'élaboration de la stratégie :

La sobriété énergétique : réduire les besoins énergétiques par des choix d'aménagement, de mobilité, de modes de vie et de consommation.

L'efficacité énergétique : améliorer la performance des bâtiments, des équipements et des processus productifs pour consommer moins à service égal.

Le développement des énergies renouvelables locales : mobiliser le bois, le solaire et la méthanisation agricole, dans une logique territoriale, coopérative et citoyenne.

L'adaptation au changement climatique : préserver les ressources en eau, renforcer la résilience des forêts, maintenir les puits de carbone, anticiper les vagues de chaleur.

La solidarité et l'équité sociale : lutter contre la précarité énergétique, soutenir les ménages modestes et les entreprises fragiles dans la transition.

La gouvernance partagée : associer les élus, les acteurs économiques, les associations et les habitants dans une démarche continue de co-construction.

Ces principes ne doivent pas être considérés comme des objectifs en tant que tels, mais des repères transversaux qui irrigueront l'ensemble des actions du PCAET.

En 2050, le territoire de l'EPCI devra s'inscrire pleinement dans l'ambition nationale de neutralité carbone. Mais au-delà d'objectifs chiffrés, il s'agit d'un véritable projet pour le territoire :

- Un territoire rural sobre et autonome ; où les besoins énergétiques sont divisés par deux grâce à une rénovation massive du bâti, une mobilité plus sobre et une économie circulaire renforcée.

- Un territoire producteur d'énergies renouvelables ; où l'énergie solaire couvre de plus en plus de besoin, l'exploitation du bois-énergie et l'agriculture sont devenues vertueuses.
- Un territoire résilient face au changement climatique ; capable d'absorber les sécheresses et les vagues de chaleur grâce à la préservation des haies, forêts et zones humides, au maintien des prairies permanentes et à une gestion durable de l'eau.
- Un territoire solidaire et attractif ; où la lutte contre la précarité énergétique a permis de réduire les inégalités sociales, où les mobilités alternatives rendent les services accessibles à tous, où les habitants se sont réappropriés les enjeux énergétiques.
- Un territoire fédérateur ; qui mobilise ses élus, ses entreprises, ses agriculteurs et ses habitants autour d'un objectif commun : contribuer, à son échelle, à l'atténuation du changement climatique et à la transition énergétique.

Dans le cadre du présent PCAET, la vision 2050 pour les 27 communes de La Rochefoucauld-Porte du Périgord est celle d'un territoire sobre, résilient et solidaire ; qui valorise ses atouts ruraux et naturels tout en protégeant ses habitants des vulnérabilités sociales et climatiques.

2- Objectifs chiffrés à 2030, 2040 et 2050

2.1- Un cap aligné sur les trajectoires nationale et régionale

La Communauté de communes La Rochefoucauld Porte du Périgord inscrit son PCAET dans les ambitions nationales et régionales :

- **La Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC)**, qui fixe l'atteinte de la neutralité carbone en 2050 et une réduction de 50 % des émissions brutes de gaz à effet de serre (GES) dès 2030 (par rapport à 1990),
- **Le SRADDET Nouvelle-Aquitaine**, qui vise une division par deux de la consommation d'énergie finale en 2050 (par rapport à 2012) et une part d'au moins 50 % d'énergies renouvelables,
- **Les nouvelles normes européennes de qualité de l'air** (directive 2024/2881⁹), transposées dans le droit français, qui renforcent les seuils sanitaires à respecter d'ici 2030.

Pour la Communauté de communes LRPP, les années de référence retenues sont :

- ⇒ **2019 pour la consommation d'énergie (diagnostic initial ajusté AREC)**
- ⇒ **1990 pour les émissions de GES (cadre SNBC),**
- ⇒ **2019 pour la part des énergies renouvelables (diagnostic initial ajusté AREC)**

⁹ https://eur-lex.europa.eu/eli/dir/2024/2881/oj/eng?utm_source=chatgpt.com

2.2- Les objectifs stratégiques du territoire

OBJECTIFS	REFERENCES	2030	2040	2050
Réduction de la consommation	2019	20 %	35%	50%
	528 GWh	422,4 GWh	343,2 GWh	264 GWh
Réduction des émissions de GES	1990*	50 %	75%	100%
	194 KT	97 KT	49 KT	0 KT (neutralité)
Part des énergies renouvelables	2019	35%	50%	75%
	28%			
Réduction des polluants atmosphériques (moyenne annuelle)	PM 2,5	10 µg/m³		
	PM 10	20 µg/m³		
	SO ₂	20 µg/m³		
	NO2	20 µg/m3		
	CO	0,5 µg/m3		
	As	6,0 ng/m3		
	Cd	5,0 ng/m3		
	Ni	20 ng/m3		

* Cadre réglementaire. Le cadre pratique retient 2019 comme référence

2.3- Une ambition adaptée aux réalités locales

La stratégie territoriale du PCAET La Rochefoucauld – Porte du Périgord est ambitieuse, mais repose avant tout sur des constats et des réalités locales autour desquels elle s'articule.

- **La sobriété énergétique** repose sur la rénovation du parc de logements anciens et énergivores, la modernisation des équipements, et l'évolution des pratiques de mobilité.
- **La réduction des GES** passe par une baisse drastique des usages fossiles (fioul domestique, carburants routiers), couplée au renforcement des EnR et à la protection des puits de carbone (forêts, haies, zones humides).
- **Le développement de la part des énergies renouvelables** valorisera les ressources locales, en cohérence avec le potentiel identifié par l'EPCI.
- **L'amélioration de la qualité de l'air** suppose le remplacement des appareils de chauffage au bois obsolètes, la baisse des émissions liées aux transports et l'évolution des pratiques agricoles.

3- Priorités transversales

Pour assurer la cohérence, la lisibilité et l'efficacité de la stratégie du PCAET, plusieurs priorités transversales seront mobilisées et s'appliqueront à l'ensemble des axes thématiques (transition énergétique, mobilité durable, développement économique, etc.). Ces priorités structurent la conduite du plan, garantissent sa pérennité et renforcent l'appropriation de la démarche par les acteurs du territoire.

3.1- Gouvernance partagée et pilotage territorial

L'avancement du PCAET sera supervisé par les instances dirigeantes de l'EPCI. Il sera également essentiel d'impliquer les différentes parties prenantes dans l'animation et le suivi de l'initiative.

- Le pilotage du PCAET sera intégré au comité de direction (CODIR) de l'EPCI au sein duquel des référents internes seront désignés afin de coordonner les actions en cours, le suivi des indicateurs et la remontée des informations
- La coordination sera assurée au sein des commissions thématiques ; plus particulièrement la commission développement durable au sein de laquelle les élus seront garants des orientations générales et du suivi des grandes orientations. C'est au travers de cette commission où sont représentées toutes les communes, que la coopération et la mutualisation des ressources sera favorisée à l'échelle du territoire.
- Outre la mise en place et le suivi des actions, le service développement durable sera en charge de l'harmonisation avec les autres plans stratégiques, en s'assurant de la coordination et de l'articulation entre les différents objectifs du PCAET.

3.2- Mobilisation, concertation et communication

Afin de susciter l'adhésion et de mobiliser le territoire autour de l'initiative, le partage de l'information et l'accompagnement seront clés. Aussi, il s'agira de :

- Développer une stratégie de communication claire et ciblée pour informer les habitants, entreprises et associations des enjeux climat-air-énergie.
- Organiser des moments partagés et des phases de concertation pour impliquer les citoyens dans le suivi du PCAET.
- Intégrer les écoles et établissements scolaires dans des projets pédagogiques sur le climat, la biodiversité, la gestion des risques.
- Valoriser les résultats obtenus (bilans annuels, retours d'expérience) pour maintenir l'adhésion, la visibilité et la motivation collective.

3.3- Exemplarité de l'établissement porteur

Tête de pont de l'initiative, l'EPCI de La Rochefoucauld Porte du Périgord se doit d'être exemplaire dans tous les domaines en lien avec les thématiques du PCAET. Il sera ainsi essentiel que ses principes d'action soient dictés par la sobriété et l'efficacité énergétique.

- Par la rénovation et la recherche de la performance énergétique du parc de bâtiments publics, écoles, équipements sportifs, etc.
- Par la réduction de l'empreinte carbone des flottes de véhicules de service et la promotion des mobilités douces dans les déplacements internes.
- En inscrivant des clauses climatiques, énergétiques et de qualité de l'air dans les marchés publics.

- En favorisant l'implantation d'énergies renouvelables sur le foncier communal ou intercommunal.
- En intégrant progressivement un budget dédié à la transition.

3.4- Suivi-évaluation, indicateurs et bilan

Enfin, la réussite d'une initiative aussi vaste ne pourra être garantie sans un suivi régulier et rigoureux mené par la direction du développement durable de l'EPCI. Seront ainsi mis en place :

- Des indicateurs d'impact et de réalisation pour chaque axe majeur du PCAET.
- Un tableau de bord permettant de visualiser les progrès territoriaux et de réajuster les objectifs si besoin.
- La réalisation d'un bilan à mi-parcours (2029), pour évaluer les écarts, ajuster les actions et mobiliser à nouveau les acteurs.
- La révision du PCAET à l'issue du mandat (2032) en incorporant les enseignements du suivi.

4- Correspondance entre les objectifs stratégiques et les actions prévues

Le programme d'actions du PCAET LRPP a été construit pour garantir la correspondance entre les objectifs stratégiques chiffrés et les actions retenues. Au-delà des axes définis, chaque fiche-action identifie les objectifs stratégiques auxquelles elle contribue, les actions opérationnelles prévues, les indicateurs et les sources de vérification associés. Cette structuration permet de démontrer que le programme d'actions, dans sa globalité, est à même de répondre aux engagements fixés aux horizons 2030, 2040 et 2050.

IV- Programme d'actions

Le programme d'actions du PCAET constitue le cœur opérationnel de la démarche. Au sein de **6 grands axes** thématiques validés par les instances dirigeantes de l'EPCI de La Rochefoucauld Porte du Périgord et ses partenaires, il regroupe **40 actions**.

Ces actions traduisent concrètement les orientations stratégiques définies dans le chapitre précédent et permettent d'atteindre les objectifs chiffrés fixés aux horizons 2030, 2040 et 2050 en termes de consommation énergétique, réduction des GES, développement des énergies renouvelables et amélioration de la qualité de l'air.

Le programme d'actions a été élaboré à partir :

- Du diagnostic territorial élaboré mené par l'EPCI,
- De l'Evaluation Environnementale Stratégique (EES) produite par le CIPE du Périgord—Limousin,
- De la concertation avec les élus, les services et les partenaires de l'EPCI,
- De l'analyse de la cohérence avec les autres démarches déployées sur le territoire (COT, CRTE, PLUi, SRADDET, etc.)

Chaque action est présentée sous forme de fiches indiquant :

- L'axe dans lequel elle s'inscrit
- L'objectif stratégique auquel elle contribue
- Les activités (ou « actions complémentaires ») qui seront déployées
- Les acteurs responsables et mobilisables
- Le calendrier de mise en œuvre
- Les indicateurs de suivi de l'action

1- Présentation des axes stratégiques

Le programme d'actions du PCAET LRPP s'organise autour de six axes stratégiques, qui traduisent les grandes priorités territoriales climat-air-énergie. Ces axes structurent les 40 actions retenues et assurent la cohérence entre les objectifs stratégiques et leur déclinaison opérationnelle.

Axe 1 – Transition énergétique

Cet axe regroupe les actions visant à réduire les consommations d'énergie, améliorer la performance énergétique du patrimoine public et privé, et développer les énergies renouvelables locales. Il répond directement aux objectifs de sobriété, de baisse des GES et de montée en puissance des EnR.

Axe 2 – Mobilité durable

La mobilité étant un poste majeur d'émissions de GES – particulièrement sur le territoire LRPP- cet axe porte sur le développement de solutions alternatives à la voiture individuelle et le développement des mobilités douces. Il contribue également à l'amélioration de la qualité de l'air.

Axe 3 – Développement économique et économie circulaire

Cet axe a pour ambition d'accompagner la transition des acteurs économiques du territoire en intégrant notamment les principes et la sensibilisation autour des questions relatives à l'économie circulaire. Il tente de renforcer la compétitivité locale tout en réduisant les impacts environnementaux.

Axe 4 – Adaptation au changement climatique

Parce que les impacts du changement climatique se font déjà sentir sur le territoire, cet axe vise à renforcer sa résilience. Il inclut l'aménagement adapté, la gestion de l'eau, la prévention et l'accompagnement des acteurs locaux dans la prise en compte des vulnérabilités.

Axe 5 – Biodiversité et gestion durable des ressources naturelles

Cet axe vise à préserver et restaurer les continuités écologiques, protéger les zones humides, favoriser une gestion équilibrée de la ressource en eau et renforcer la biodiversité. Il constitue un levier d'adaptation et d'amélioration du cadre de vie et de la santé des populations.

Axe 6 – Gouvernance, communication et exemplarité

La réussite du PCAET repose sur une gouvernance partagée et une forte mobilisation des acteurs. Cet axe intègre la mise en place d'instances de suivi, la formation et l'information des élus et agents, la communication auprès des partenaires, ainsi que l'exemplarité de la collectivité dans ses propres pratiques.

2- Fiches actions

ACTION 1 : OPTIMISER LA RENOVATION DU PATRIMOINE BATI

AXE 1 : TRANSITION ENERGETIQUE

OBJECTIFS STRATEGIQUES

L'action vise à renforcer la rénovation énergétique du patrimoine bâti en animant le réseau France Rénov' et en sensibilisant les habitants à la rénovation performante.

Est prévu la création d'un dispositif local de soutien pour accompagner financièrement les projets de rénovation.

L'objectif est d'accroître le nombre de rénovations engagées, d'améliorer l'efficacité énergétique du parc bâti et de mobiliser les aides existantes en coordination avec le Département et le CAUE



ACTIVITES & CALENDRIER PREVISIONNEL	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Animer l'espace Conseil France Rénov' et conduire des campagnes de sensibilisation à la rénovation performante	●	●	●	●	●	●
Créer un dispositif local de soutien aux projets de rénovation	●	●	●	●	●	●

● Etude ● Déploiement ● Suivi

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de campagnes menées
Nombre de personnes sensibilisées
Nombre de permanences organisées

Nombre de dossiers déposés
Montant d'aides distribuées
Adoption d'un règlement d'intervention financier EPCI

PORTEUR EPCI	PARTENAIRES
Développement Durable Santé & Solidarités Direction générale	ANAH Département Charente France Rénov' CAUE

ACTION 2 : REDUIRE LA CONSOMATION D'ENERGIE DU PATRIMOINE PUBLIC

AXE 1 : TRANSITION ENERGETIQUE

OBJECTIFS STRATEGIQUES

L'action vise à diminuer les consommations d'énergie du patrimoine public en engageant un plan pluriannuel de rénovation des bâtiments communaux et en modernisant l'éclairage public.



Est prévu l'installation d'équipements à énergies renouvelables sur le bâti public.



L'objectif est de réduire durablement les dépenses énergétiques des communes, de verdir les usages et d'accroître la part d'énergie renouvelable dans la consommation du territoire.

ACTIVITES & CALENDRIER PREVISIONNEL	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Élaborer un plan pluriannuel de rénovation des bâtiments communaux, en accompagnant les communes	●	●	●	●	●	●
Optimiser et réduire la consommation énergétique de l'éclairage public	●	●	●	●	●	●
Installer des équipements ENR sur le bâti public	●	●	●	●	●	●

● Etude ● Déploiement ● Suivi

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de bâtiments concernés
Nombre de demandes de financements

Nombre de points lumineux rénovés
Pourcentage de luminaires LED dans le parc
Consommation annuelle d'électricité de l'éclairage public

Nombre d'équipements installés puissance installée (kWc)
Nombre de mise en service ACC/ACI
Part d'ENR dans la consommation des établissements publics

PORTEUR EPCI	PARTENAIRES
Développement Durable Aménagement & urbanisme Communes	SDEG ADEME CRER ATD DDT ENEDIS

ACTION 3 : DEPLOYER UN SCHEMA DIRECTEUR DES ENERGIES

AXE 1 : TRANSITION ENERGETIQUE

OBJECTIFS STRATEGIQUES

L'action vise à doter le territoire d'un schéma directeur des énergies afin de planifier la transition énergétique et d'orienter les choix publics et privés en matière de production et de consommation.



Est prévu l'identification des gisements et des besoins énergétiques, à définir le mix territorial et à en assurer le suivi régulier à partir des données locales.



L'objectif est d'identifier les potentiels de développement des énergies renouvelables, de suivre l'évolution des consommations par secteur et de fixer des objectifs adaptés à la réalité du territoire.

ACTIVITES & CALENDRIER PREVISIONNEL	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Identifier les gisements et besoins	●	●	●	●	●	●
Définir et suivre le mix énergétique du territoire	●	●	●	●	●	●
Animer la concertation avec les porteurs de projets	●	●	●	●	●	●

● Etude ● Déploiement ● Suivi

INDICATEURS DE SUIVI

Niveau des objectifs à atteindre
Validation par commission DD

Répartition de la consommation finale d'énergie par source
Part des énergies renouvelables dans la consommation finale
Évolution annuelle des consommations par secteur

Visites projets/sites
Participation réunions publiques
Recontres opérateurs/porteurs de projets

PORTEUR EPCI	PARTENAIRES
Développement Durable Aménagement & urbanisme Direction générale Communes	SDEG DDT RTE ENEDIS Porteurs de projets

ACTION 4 : INTEGRER LES PROJETS EnR A LA PLANIFICATION

AXE 1 : TRANSITION ENERGETIQUE

OBJECTIFS STRATEGIQUES

L'action vise à intégrer pleinement les énergies renouvelables (EnR) dans les documents de planification territoriale (PLUi, schémas directeurs, ZAEEnR).

Est prévu l'identification des zones à fort potentiel, la production d'une cartographie partagée et la sensibilisation des élus à l'articulation entre aménagement et transition énergétique.

L'objectif est de garantir la cohérence entre urbanisme et développement des EnR, favoriser l'acceptabilité locale des projets et renforcer la gouvernance territoriale autour de la planification énergétique.



ACTIVITES & CALENDRIER PREVISIONNEL	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Mettre en cohérence les documents cadres	●	●	●	●	●	●
Identifier les zones à fort potentiel pour les ZAEEnR	●	●	●	●	●	●
Sensibiliser les élus à l'articulation EnR/aménagement	●	●	●	●	●	●

● Etude ● Déploiement ● Suivi

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de documents intégrant les EnR
Validation par les exécutifs (communes, cdc)

Nombre de zones identifiées
Surface totale

Nombre de sessions de sensibilisation
Nombre d'élus participants

PORTEUR EPCI	PARTENAIRES
Développement Durable Aménagement & urbanisme Direction générale Communes	SDEG AREC DDT ENEDIS

ACTION 5 : ACCOMPAGNER LES PROJETS EnR CITOYENS ET PRIVES

AXE 1 : TRANSITION ENERGETIQUE

OBJECTIFS STRATEGIQUES

L'action vise à soutenir le développement de projets d'énergies renouvelables (EnR) portés par des acteurs privés ou citoyens.

Est prévu d'encourager le financement participatif et d'accompagner la mise en place d'initiatives d'autoconsommation individuelle ou collective.

L'objectif est de renforcer l'ancrage local des projets, d'impliquer les habitants et de favoriser une production d'énergie partagée et territorialisée.



ACTIVITES & CALENDRIER PREVISIONNEL	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Créer ou soutenir une dynamique locale de financement participatif	●	●	●	●	●	●
Accompagner la mise en place de projets d'autoconsommation	●	●	●	●	●	●

● Etude ● Déploiement ● Suivi

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de projets d'autoconsommation collective
Production (KW)

Nombre de projets d'autoconsommation initiés
Puissance installé

PORTEUR EPCI	PARTENAIRES
Développement Durable Aménagement & urbanisme Direction générale Communes	France Rénov' ANAH CAUE CRER ENEDIS SOLTENA

ACTION 6 : PLATEFORME D'INNOVATION ENERGETIQUE

AXE 1 : TRANSITION ENERGETIQUE

OBJECTIFS STRATEGIQUES

L'action vise à valoriser et mutualiser les initiatives locales en matière d'innovation énergétique.

Est prévu une base de données qui recensera les projets exemplaires du territoire et une veille partagée sur les appels à projets pour favoriser l'émergence de nouvelles candidatures.

L'objectif est que cette plateforme contribue à diffuser les bonnes pratiques, à renforcer les partenariats et à soutenir l'innovation au service de la transition énergétique locale.



ACTIVITES & CALENDRIER PREVISIONNEL	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Référencer les projets innovants locaux	●	●	●	●	●	●
Créer une veille partagée sur les appels à projets innovation	●	●	●	●	●	●

● Etude ● Déploiement ● Suivi

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de projets recensés
Nombre de fiches créées

Nombre d'appels recensés et diffusés
Nombre de projets déposés

PORTEUR EPCI	PARTENAIRES
Développement Durable Aménagement & urbanisme Direction générale Communes	ADEME Région CRER Département CCI CMA Chambre agriculture Associations

ACTION 7 : INCITER LES ENTREPRISES A DEVELOPPER DES DEMARCHES VERTUEUSES

AXE 2 : MOBILITE DURABLE

OBJECTIFS STRATEGIQUES

L'action vise à encourager les entreprises du territoire à adopter des pratiques responsables en matière d'énergie, de mobilité et d'innovation.

Est prévu l'accompagnement à l'élaboration de plans de mobilité employeurs, le recensement et la valorisation des bonnes pratiques locales, ainsi que la mise en place d'un dispositif d'aide aux projets innovants et décarbonés.

L'objectif est de mobiliser le tissu économique autour de la transition écologique et de favoriser l'émergence d'entreprises exemplaires sur le territoire.



ACTIVITES & CALENDRIER PREVISIONNEL	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Accompagner les entreprises dans l'élaboration de plans de mobilité employeurs (PDMe)	●	●	●	●	●	●
Recenser et valoriser les bonnes pratiques	●	●	●	●	●	●
Mettre en place un dispositif d'aide aux entreprises	●	●	●	●	●	●

● Etude ● Déploiement ● Suivi

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'entreprises accompagnées

Nombre de PDE adoptés

Pourcentage de salariés couverts

Nombre d'entreprises recensées dans la base locale

Nombre de bonnes pratiques valorisées chaque année

Nombre de candidatures au dispositif d'aide aux projets innovants responsables et décarbonés

Nombre de réunions du comité de sélection

PORTEUR EPCI	PARTENAIRES
Développement Durable Economie Direction générale	Region CCI CMA ADEME

ACTION 8: ENCOURAGER LA PRATIQUE DU VELO

AXE 2 : MOBILITE DURABLE

OBJECTIFS STRATEGIQUES

L'action vise à renforcer la pratique du vélo en combinant infrastructures et services.

Est prévu l'installation de stationnements sécurisés, le déploiement de bornes de recharge et d'ateliers de réparation, ainsi que la mise à disposition de VAE en prêt ou location. Elle inclut aussi la création de liaisons cyclables structurantes entre communes, dont Coulée d'Oc–Dordogne et Montbron–La Rochefoucauld. Le suivi s'appuiera sur les rapports techniques des communes, du SDEG et de la CdC.



L'objectif est de favoriser la mobilité douce en site sécurisé sur le territoire

ACTIVITES & CALENDRIER PREVISIONNEL	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Installer des stationnements sécurisés (arceaux, consignes) aux pôles générateurs de déplacements	●	●	●	●	●	●
Développer la pratique du vélo	●	●	●	●	●	●
Developper l'infrastructure cyclable de raccordement (Coulée d'Oc=>Dordogne et Montbron=>La Rochefoucauld)	●	●	●	●	●	●

● Etude ● Déploiement ● Suivi

INDICATEURS DE SUIVI

nb d'équipements installés

taux d'occupation

nb de communes équipées

Nb de bornes de recharge installées

Nombre d'ateliers de réparation ouverts

Nombre de VAE disponibles en prêt/location

Nb de pistes/voies créées ou aménagées

Nb de points d'équipements installés

Nb de communes raccordées

PORTEUR EPCI	PARTENAIRES
Développement Durable Tourisme Aménagement & urbanisme Direction générale Communes	Region Département SDEG CEREMA GrandAngoulême Associations

ACTION 9 : S'ENGAGER EN FAVEUR DES MOBILITES DOUCES

AXE 2 : MOBILITE DURABLE

OBJECTIFS STRATEGIQUES

L'action vise à intégrer systématiquement la marche, le vélo et les modes actifs dans les aménagements publics, en prévoyant des cheminements sécurisés, des pistes cyclables et des abris vélos.



Est prévu l'extension des zones piétonnes et la sécurisation des traversées dans les bourgs afin d'améliorer le confort et la sécurité des usagers. L'expérimentation de services de transport à la demande (TAD)



L'objectif est de renforcer l'offre de mobilité dans les communes peu desservies.

ACTIVITES & CALENDRIER PREVISIONNEL	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Intégrer les mobilités durables dans la conception et la réalisation des aménagements publics	●	●	●	●	●	●
Étendre les zones piétonnes et sécuriser les traversées dans les bourgs	●	●	●	●	●	●
Expérimenter les services de transport à la demande (TAD)	●	●	●	●	●	●

● Etude ● Déploiement ● Suivi

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'aménagements publics intégrant des cheminements piétons et/ou cyclables sécurisés

Linéaire de pistes ou bandes cyclables créées ou renouvelées

Nombre d'abris vélos installés

Nombre de zones piétonnes créées ou étendues

Nombre de traversées sécurisées aménagées (passages piétons, plateaux surélevés, feux, signalisation)

Surface totale des zones piétonnes

Nb de lignes TAD créées

Nb de trajets/an

Nb de communes desservies

PORTEUR EPCI	PARTENAIRES
Développement Durable Santé & social Enfance jeunesse Direction générale Communes	Region Département GrandAngoulême

ACTION 10 : DEVELOPPER LE MAILLAGE DE CHEMINEMENTS DOUX (intra/inter-communal)

AXE 2 : MOBILITE DURABLE

OBJECTIFS STRATEGIQUES

L'action vise à renforcer la continuité des déplacements doux entre les communes, les pôles de services ou d'activités et les lieux d'intérêt touristique.



Est prévu de s'appuyer sur le déploiement du Plan Vélo départemental à l'échelle de l'EPCI, la création de boucles thématiques à vocation touristique et patrimoniale, ainsi que la réalisation de liaisons sécurisées entre bourgs, établissements scolaires et zones économiques.



L'objectif est d'augmenter le nombre de déplacement quotidien non motorisés

ACTIVITES & CALENDRIER PREVISIONNEL	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Déployer le Plan Vélo du département sur l'EPCI	●	●	●	●	●	●
Développer des boucles thématiques à vocation touristique et patrimoniale	●	●	●	●	●	●
Créer des liaisons sécurisées entre bourgs, zones d'activités et établissements scolaires	●	●	●	●	●	●

● Etude ● Déploiement ● Suivi

INDICATEURS DE SUIVI

Nb de km d'itinéraires cyclables évalués/déployés

Nb de communes raccordées

Nb de liaisons sécurisées créées

Nb de boucles créées

Km aménagés

Retombées économiques locales (hébergements, commerces)

Km de voies créées

Nb de communes connectées

Nb d'usagers comptabilisés

Evolution du trafic cyclable/piéton

PORTEUR EPCI	PARTENAIRES
Développement Durable	Europe
Santé & social	DDT
Enfance jeunesse	ANCT
Direction générale	Region
Communes	Departement
	GrandAngoulême

ACTION 11 : SOUTENIR LA REOUVERTURE DE LA LIGNE FERROVIAIRE LIMOGES-ANGOULEME

AXE 2 : MOBILITE DURABLE

OBJECTIFS STRATEGIQUES

L'action vise à soutenir la réouverture de la ligne ferroviaire Limoges–Angoulême en préservant les emprises ferroviaires et les sites potentiels de gares ou haltes dans les documents de planification (PLUi, PADD, PCAET). Elle vise également à anticiper l'intermodalité en intégrant des projets connexes tels que parkings vélos, stationnements, ou TAD.

Est prévu le soutien politique à ce projet.

L'objectif est de retrouver un accès au rail sur le territoire



ACTIVITES & CALENDRIER PREVISIONNEL	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Protéger et valoriser les emprises ferroviaires et gares/haltes potentielles dans la planification	●	●	●	●	●	●

● Etude ● Déploiement ● Suivi

INDICATEURS DE SUIVI

nb de sites préservés dans les documents d'urbanisme
nb de projets intermodaux intégrés (parking vélo, TAD, stationnements)

PORTEUR EPCI	PARTENAIRES
Développement Durable Aménagement, patrimoine & eau Communes	Region Département SNCF EPCI concernés par le tracé

ACTION 12 : REDUIRE LES IMPACTS DE LA MOBILITE DE L'EPCI

AXE 2 : MOBILITE DURABLE

OBJECTIFS STRATEGIQUES

L'action vise à diminuer l'empreinte carbone des déplacements liés au fonctionnement de l'EPCI et des communes, en favorisant le télétravail, l'usage de la visioconférence et la réduction des trajets internes.



Est prévu le développement du covoiturage quotidien entre services et agents. D'encourager la transition des flottes vers l'électromobilité, en déployant des bornes de recharge et en augmentant la part de véhicules électriques.



L'objectif est d'avoir une flotte de véhicule qui soit décarbonnée à plus de 50 %

ACTIVITES & CALENDRIER PREVISIONNEL	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Encourager le télétravail et la visioconférence dans les administrations	●	●	●	●	●	●
Développer le covoiturage quotidien et mutualisation inter-services	●	●	●	●	●	●
Favoriser l'électromobilité	●	●	●	●	●	●

● Etude ● Déploiement ● Suivi

INDICATEURS DE SUIVI

% d'agents/jours en télétravail

Nb de conventions signées

Taux d'usage de la visio

Nb d'inscrits

Nb de trajets mutualisés

Nb de bornes installées

Nb de sessions de recharge/an

Part de véhicules électriques dans les flottes

PORTEUR EPCI	PARTENAIRES
Développement Durable Direction générale Ressources humaines Services techniques	Region Département SDEG ADEME

ACTION 13 : OPTIMISER LES RESSOURCES DES AGENTS DE L'ADMINISTRATION

AXE 2 : MOBILITE DURABLE

OBJECTIFS STRATEGIQUES

L'action vise à rationaliser les déplacements professionnels des agents en mettant en place un pool de véhicules mutualisés, piloté par un outil de réservation et de suivi des usages.



Est prévu le développement d'un parc de vélos et VAE de service, avec stationnements sécurisés. D'encourager les mobilités alternatives en intégrant le Forfait Mobilités Durables et en équipant les salles de réunion en outils de visioconférence.



L'objectif est de favoriser les trajets courts et limiter l'usage automobile

ACTIVITES & CALENDRIER PREVISIONNEL	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Mettre en place un pool de vélos mutualisés avec outil de réservation	●	●	●	●	●	●
Développer un parc de VAE/vélos de service et stationnements sécurisés pour agents	●	●	●	●	●	●
Intégrer le forfait mobilités durables et équiper les salles de visioconférence	●	●	●	●	●	●

● Etude ● Déploiement ● Suivi

INDICATEURS DE SUIVI

Taux d'utilisation

Km/an

Consommation moyenne (L/100 km)

Nb de vélos disponibles

Nb d'utilisateurs

Taux d'occupation des stationnements

Nb de bénéficiaires FMD

Nb de salles équipées

Nb de sessions visio

PORTEUR EPCI	PARTENAIRES
Développement Durable Direction générale Ressources humaines Services techniques Communes	Region Département SDEG ADEME

ACTION 14 : METTRE EN VALEUR LA RESPONSABILITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE DU TERRITOIRE

AXE 3 : DEVELOPPEMENT ECONOMIE CIRCULAIRE

OBJECTIFS STRATEGIQUES

L'action vise à encourager et valoriser les initiatives exemplaires en matière sociale et environnementale, notamment via la remise de prix mobilisant entreprises, associations et acteurs publics.

Est prévu la réalisation et la diffusion d'une charte d'engagement territorial en faveur de la transition circulaire et durable. Enfin, l'action prévoit la mise en avant régulière d'actions exemplaires dans les supports de communication de l'EPCI (site web, bulletin, réseaux sociaux) pour inspirer et entraîner d'autres acteurs du territoire.

L'objectif est de faire connaître ces initiatives afin qu'elles puissent être reproduites et démultipliées sur le territoire



ACTIVITES & CALENDRIER PREVISIONNEL	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Organiser un trophée annuel ou une remise de prix des initiatives exemplaires en matière sociale et environnementale	●	●	●	●	●	●
Proposer l'adhésion aux mesures Eci (charte, feuille de route) de l'EPCI	●	●	●	●	●	●
Valoriser des initiatives exemplaires dans la communication institutionnelle (site web, bulletin intercommunal, réseaux sociaux)	●	●	●	●	●	●

● Etude ● Déploiement ● Suivi

INDICATEURS DE SUIVI

Nb de participants approchés
Participation du public et des partenaires
Retombées presse/communication

Existence et diffusion de la feuille de route, charte
Nb de sollicitations
Progression du nombre d'engagés

Nb d'initiatives mises en avant/an
Nb de canaux utilisés,
Audience mesurée

PORTEUR EPCI	PARTENAIRES
Développement Durable Direction Générale Communes	Région Département ADEME CCI CMA Chambre Agriculture Territoire d'Industrie (Grand Cognac)

ACTION 15 : SOUTENIR L'AGRICULTURE DURABLE, LOCALE ET LES CIRCUITS COURTS

AXE 3 : DEVELOPPEMENT ECONOMIE CIRCULAIRE

OBJECTIFS STRATEGIQUES

L'action vise à augmenter la part de produits locaux, durables et/ou bio dans la restauration collective du territoire, en mobilisant les différentes parties prenantes.

Est prévu le soutien à la structuration des filières alimentaires de proximité (production, transformation, logistique) . D'accompagne les exploitations agricoles dans leur transition agroécologique, via un appui technique, la valorisation des pratiques et la restauration d'infrastructures écologiques comme les haies.

L'objectif est de renforcer l'ancrage économique des producteurs, de développer l'agroécologie, d'améliorer la qualité gustative et nutritionnelle des repas servis



ACTIVITES & CALENDRIER PREVISIONNEL	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Développer la part de produits locaux et durables	●	●	●	●	●	●
Renforcer la structuration et la logistique des filières locales	●	●	●	●	●	●
Accompagner les exploitations agricoles dans la transition	●	●	●	●	●	●

● Etude ● Déploiement ● Suivi

INDICATEURS DE SUIVI

% de produits locaux et/ou bio dans les menus des restaurants collectifs
 Nombre de structures de restauration collective engagées
 Validation Écocert de la cantine centrale

Nombre de filières locales accompagnées (agricoles, artisanales, alimentaires)
 Nombre de producteurs impliqués dans les dispositifs

Nombre d'exploitations agricoles suivies/accompagnées
 Surface agricole utile (SAU) maintenue et surface engagée (ha) en transition
 Nombre de haies plantées ou restaurées

PORTEUR EPCI	PARTENAIRES
Développement Durable Direction Générale Economie Enfance jeunesse & cuisine centrale	Région Département Chambre d'Agriculture MAB 16 Pensez-Local 16 Grand-Angoulême Diététicienne Ecocert

ACTION 16 : RENFORCER LA SENSIBILISATION ET L'EDUCATION

AXE 3 : DEVELOPPEMENT ECONOMIE CIRCULAIRE

OBJECTIFS STRATEGIQUES

L'action vise à développer des animations et ateliers de sensibilisation à la transition écologique dans les écoles, collèges et accueils périscolaires.



Est prévu la mise en place de formations et d'ateliers "zéro déchet" pour les habitants et agents du territoire, en partenariat avec CALITOM et l'ensemble des acteurs de la gestion des déchets. Un kit pédagogique local (affiches, vidéos, fiches pratiques) sera diffusé auprès des établissements scolaires, associations et familles



L'objectif est d'élargir la portée des messages éducatifs pour réduire la production de déchets.

ACTIVITES & CALENDRIER PREVISIONNEL	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Développer des animations et ateliers dans les écoles, collèges et accueils périscolaires	●	●	●	●	●	●
Mettre en place des formations et ateliers "zéro déchet" au sein de l'EPCI et sur le territoire	●	●	●	●		
Relayer un kit pédagogique local sur la transition écologique (affiches, fiches pratiques, vidéos courtes) destiné aux écoles, associations et familles	●	●	●	●	●	●

● Etude ● Déploiement ● Suivi

INDICATEURS DE SUIVI

Nb d'établissements impliqués
 Nb de classes/élèves sensibilisés
 Nb d'ateliers réalisés/an
 Taux de satisfaction des enseignants et animateurs

Nb de sessions organisées/an
 Nb de participants,
 Réduction estimée des déchets produits (kg/an)
 Taux de satisfaction des participants

Nb de kits distribués
 Nb d'établissements/associations bénéficiaires
 Nb de personnes touchées

PORTEUR EPCI	PARTENAIRES
Développement Durable Enfance & Jeunesse Communication Direction Ressources Humaines	Calitom ça répare Associations

ACTION 17 : ENCOURAGER LES PRATIQUES D'ACHAT RESPONSABLE

AXE 3 : DEVELOPPEMENT ECONOMIE CIRCULAIRE

OBJECTIFS STRATEGIQUES

L'action vise à diffuser et faire adopter la charte d'achats responsables auprès des communes et des services de l'EPCI afin d'intégrer des engagements en matière d'économie circulaire, sociale et environnementale.

Il est prévu la systématisation des clauses responsables dans les marchés publics, en suivant leur taux d'intégration, les montants concernés et le profil RSE des entreprises attributaires.

L'objectif est la sensibilisation et la formation des élus et agents à l'achat public durable pour ancrer la démarche dans les pratiques internes.



ACTIVITES & CALENDRIER PREVISIONNEL	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Diffuser et proposer l'adhésion à la démarche ECi auprès des communes et des services de l'EPCI	●	●	●	●	●	●
Intégrer systématiquement des clauses sociales et environnementales dans les marchés publics de l'EPCI/communes	●	●	●	●	●	●
Sensibiliser les élus et agents à l'achat public responsable	●	●	●	●	●	●

● Etude ● Déploiement ● Suivi

INDICATEURS DE SUIVI

Nb de communes et services relayant la démarche ECi
Nb de projets intégrant des engagements issus de la charte

Nb et % de marchés intégrant des clauses responsables
Montants concernés
Nb d'entreprises attributaires engagées dans une démarche RSE

Nb de personnes sensibilisées,
Part des marchés intégrant des clauses responsables après formation

PORTEUR EPCI	PARTENAIRES
Développement Durable Direction Marché public Communes	Calitom Association des Maires de France 16 Agence Technique Départementale

ACTION 18 : ACCOMPAGNER LE PLAN DE PREVENTION DES DECHETS DE CALITOM SUR L'EPCI: OPTIMISER LA COLLECTE, LE TRAITEMENT ET LA GESTION DES DECHETS

AXE 3 : DEVELOPPEMENT ECONOMIE CIRCULAIRE

OBJECTIFS STRATEGIQUES

L'action vise à améliorer la gestion des déchets sur le territoire en renforçant le tri à la source



Est prévu le déploiement du tri et de la valorisation des biodéchets, via la distribution de composteurs individuels et la création de sites de compostage partagé. Le soutien des filières locales de réemploi et de réparation en accompagnant les structures de l'ESS, en installant des boîtes à dons et en suivant le volume d'objets réemployés ou réparés.



L'objectif est de participer à l'action de CALITOM pour optimiser la gestion des déchets sur l'EPIC

ACTIVITES & CALENDRIER PREVISIONNEL	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Renforcer le tri à la source et la collecte sélective	●	●	●	●	●	●
Développer la collecte et la valorisation des biodéchets	●	●	●	●	●	●
Soutenir les filières locales de réemploi et de réparation		●	●	●	●	●

● Etude ● Déploiement ● Suivi

INDICATEURS DE SUIVI

Nb de points de collecte supplémentaires
Evolution du taux de refus de tri
Kg/hab/an de déchets recyclés

Nb de composteurs distribués
Nb de sites de compostage partagé installés
Tonnages de biodéchets valorisés

Nombre de structures/ateliers de réparation et de réemploi accompagnés
Nombre de boîtes à dons installées et suivies
Nombre d'objets réparés ou réemployés

PORTEUR EPCI	PARTENAIRES
Développement Durable Direction Services techniques Service entretien Enfance-jeunesse Communes	Calitom Entreprises Education Nationale Administrations Associations

ACTION 19 : SENSIBILISER ET FORMER A L'ECONOMIE CIRCULAIRE

AXE 3 : DEVELOPPEMENT ECONOMIE CIRCULAIRE

OBJECTIFS STRATEGIQUES

L'action vise à renforcer l'appropriation des principes de l'économie circulaire par les habitants et les acteurs du territoire.

Il est prévu de déployer des ateliers de sensibilisation, de structurer et diffuser la démarche économie circulaire de l'EPCI et d'intégrer des actions pédagogiques dans les structures scolaires et périscolaires.

L'objectif est de favoriser durablement l'évolution des comportements vers des pratiques plus sobres et responsables.



ACTIVITES & CALENDRIER PREVISIONNEL	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Mettre en œuvre des ateliers de sensibilisation à l'économie circulaire (type "zéro déchet")	●	●	●	●		
Construire et diffuser la démarche économie circulaire de l'EPCI	●	●	●	●	●	●
Développer des actions pédagogiques scolaires et périscolaires	●	●	●	●	●	●

● Etude ● Déploiement ● Suivi

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'ateliers réalisés

Nombre de participants sensibilisés

Nombre de thématiques abordées

Supports pédagogiques produits ou diffusés

Nombre de communes / partenaires impliqués

Actions de communication ou de diffusion réalisées

Nombre de structures éducatives impliquées

Nombre d'actions pédagogiques menées

Nombre de jeunes sensibilisés

PORTEUR EPCI	PARTENAIRES
Développement Durable Direction Services techniques Service entretien Enfance-jeunesse Communes	Calitom Education Nationale Administrations

ACTION 20 : IDENTIFIER ET CARTOGRAPHIER LES RISQUES

AXE 4 : ADAPTATION CHANGEMENT CLIMATIQUE OBJECTIFS STRATEGIQUES

L'action vise à réaliser un état des lieux des aléas sera réalisé à partir des données de la DDT, du BRGM et des PPRI, afin d'identifier les zones exposées aux inondations, mouvements de terrain ou sécheresses.



Il est prévu de produire une cartographie intercommunale des risques à intégrer aux documents de planification. De diffuser cette cartographie auprès des élus, services techniques, habitants et acteurs économiques



L'objectif est de renforcer la culture du risque et la résilience du territoire face aux effets du changement climatique. De favoriser la prise en compte du risque dans les projets locaux.

ACTIVITES & CALENDRIER PREVISIONNEL	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Réaliser un état des lieux de l'ensemble des risques environnementaux	●	●	●	●	●	●
Produire une cartographie intercommunale des zones à risque	●	●	●	●	●	●
Diffuser la cartographie auprès des élus, services techniques, habitants et acteurs économiques				●	●	●

● Etude ● Déploiement ● Suivi

INDICATEURS DE SUIVI

Existence de l'étude réalisée
Nb d'aléas cartographiés
Nb de communes couvertes

Nb de cartes réalisées/recensées
Nb de documents intégrant la cartographie

Nb de commissions,
Nb de téléchargements/consultations en ligne

PORTEUR EPCI	PARTENAIRES
Développement Durable Direction Urbanisme&Services techniques Communes	Etat SIDPC, DDT CEREMA, BRGM EPTB Charente, SyBTB SDIS 16 Assureurs

ACTION 21 : INTEGRER LES RISQUES AUX DIFFERENTS DOCUMENTS CADRES ET INITIATIVES DE L'EPCI

AXE 4 : ADAPTATION CHANGEMENT CLIMATIQUE

OBJECTIFS STRATEGIQUES

L'action vise à intégrer la gestion des risques naturels et climatiques dans l'ensemble des démarches de l'EPCI.

Il est prévu d'intégrer les données aux documents cadres afin d'y inclure des volets spécifiques et des mesures adaptées. Les projets sectoriels de la collectivité devront intégrer une analyse des risques et être amendés en conséquence. Une veille territoriale sera mise en place à travers un tableau de bord intercommunal de suivi.



L'objectif est de permettre d'anticiper les aléas, d'adapter les politiques publiques et de renforcer la résilience du territoire.

ACTIVITES & CALENDRIER PREVISIONNEL	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Intégrer les données de risques dans les documents de planification (PLUi, PCAET, CRTE)	●	●	●	●	●	●
Intégrer les risques dans les projets et services sectoriels de l'EPCI	●	●	●	●	●	●
Mettre en place une veille et un tableau de bord intercommunal des risques climatiques et environnementaux	●	●	●	●	●	●

● Etude ● Déploiement ● Suivi

INDICATEURS DE SUIVI

Nb de documents intégrant des volets risques
Nb de prescriptions/mesures ajoutées

Nb de projets sectoriels intégrant une analyse des risques
Nb de fiches projets amendées

Existence du tableau de bord,
Nb d'indicateurs suivis,
Fréquence de mise à jour

PORTEUR EPCI	PARTENAIRES
Développement Durable Direction Urbanisme&Services techniques Communes	Etat SIDPC, DDT CEREMA, AREC, ATMO EPTB Charente, SyBTB SDIS 16

ACTION 22 : REALISER DES AMENAGEMENTS ADAPTES DU PATRIMOINE BATI PUBLIC

AXE 4 : ADAPTATION CHANGEMENT CLIMATIQUE | OBJECTIFS STRATEGIQUES

L'action vise à adapter les espaces et bâtiments publics aux effets du changement climatique.

Est prévu la rénovation énergétique et la gestion de l'eau dans les bâtiments, la création d'îlots de fraîcheur pour limiter les zones de chaleur urbaine, la promotion de sols perméables, de végétation locale et d'ombrages naturels dans les aménagements.

L'objectif est d'améliorer le confort thermique, réduire les consommations d'énergie et favoriser l'infiltration des eaux pluviales. L'objectif global est de rendre le cadre de vie plus résilient, durable et agréable face aux aléas climatiques.



ACTIVITES & CALENDRIER PREVISIONNEL	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Adapter les bâtiments publics aux aléas climatiques	●	●	●	●	●	●
Identifier et réduire les îlots de chaleur urbains et créer des îlots de fraîcheur (places, cours d'écoles, etc.)	●	●	●	●	●	●
Promouvoir des sols perméables, des plantations locales et des ombrages naturels dans les aménagements	●	●	●	●	●	●

● Etude ● Déploiement ● Suivi

INDICATEURS DE SUIVI

Nb de projets intégrant des surfaces perméables (m²)
 Nb d'arbres ou arbustes locaux plantés
 Nb d'espaces publics ombragés créés
 Pourcentage de végétaux utilisés issus de filières locales

Cartographie
 Nb de sites aménagés
 Nb de zones de fraîcheur créées
 Baisse mesurée de température en été

Nb de bâtiments rénovés/adaptés
 Surface rénovée (m²)
 Economies d'énergie (kWh/an)
 Volumes d'eau pluviale récupérés (m³/an)

PORTEUR EPCI	PARTENAIRES
Développement Durable Direction Urbanisme&Eau Services techniques Communes	Etat Région CAUE 16 CEREMA

ACTION 23 : PROMOUVOIR UNE GESTION RESPONSABLE DE LA RESSOURCE EN EAU

AXE 4 : ADAPTATION CHANGEMENT CLIMATIQUE OBJECTIFS STRATEGIQUES

L'action vise à encourager une gestion plus durable et économe de la ressource en eau sur le territoire.

Est prévu l'installation de systèmes de récupération et de réutilisation des eaux pluviales dans les bâtiments publics, ainsi que l'accompagnement des particuliers dans ces démarches. Des campagnes de sensibilisation cibleront les habitants, les scolaires et les entreprises pour promouvoir les éco-gestes liés à l'eau. Les communes seront accompagnées pour réduire la consommation d'eau des espaces verts.



L'objectif est de préserver la ressource, limiter les prélèvements et renforcer la sobriété hydrique.

ACTIVITES & CALENDRIER PREVISIONNEL	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Mettre en place des dispositifs de récupération et de réutilisation des eaux pluviales dans les bâtiments publics et inciter les particuliers à s'équiper	●	●	●	●	●	●
Sensibiliser les habitants, scolaires et entreprises aux éco-gestes liés à l'eau	●	●	●	●	●	●
Accompagner les communes dans la réduction des consommations d'eau des espaces verts	●	●	●	●	●	●

● Etude ● Déploiement ● Suivi

INDICATEURS DE SUIVI

Nb de bâtiments publics équipés,
Volume d'eau pluviale récupéré (m³/an),
Nb de particuliers soutenus/équipés

Nb de campagnes de sensibilisation
Nb de participants aux ateliers scolaires évolution de la consommation

Nb de communes accompagnées
Surfaces concernées (ha)
Baisse estimée des volumes d'eau utilisés (m³/an)

PORTEUR EPCI	PARTENAIRES
Développement Durable Direction Urbanisme&Eau Services techniques Enfance jeunesse Communes	Etat DDT, DDETSPP Education Nationale Région Charente Eaux Entreprises CCI CMA

ACTION 24 : ENCOURAGER LES ACTIONS INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES

AXE 4 : ADAPTATION CHANGEMENT CLIMATIQUE OBJECTIFS STRATEGIQUES

L'action vise à valoriser et encourager les comportements responsables, individuels comme collectifs, en matière de développement durable.

Est prévu une communication régulière et positive menée via les bulletins, le site web et les réseaux sociaux de l'EPCI afin de diffuser les bonnes pratiques locales. En parallèle, des actions pédagogiques seront intégrées dans les écoles, collèges et accueils jeunes pour sensibiliser les plus jeunes aux enjeux environnementaux et citoyens.

L'objectif est de créer une dynamique collective durable et d'ancrer les réflexes écoresponsables dans le quotidien des habitants.



ACTIVITES & CALENDRIER PREVISIONNEL	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Mettre en place une communication régulière et positive sur les bonnes pratiques individuelles et collectives (bulletins, site web, réseaux sociaux)	●	●	●	●	●	●
Intégrer des actions pédagogiques dans les écoles, collèges et accueils jeunes	●	●	●	●	●	●

● Etude ● Déploiement ● Suivi

INDICATEURS DE SUIVI

Nb de campagnes/an
Nb de canaux utilisés
Audience estimée (lectures, vues, partages)

Nb d'établissements impliqués
Nb d'ateliers réalisés/an,
Taux de satisfaction des enseignants et animateurs

PORTEUR EPCI	PARTENAIRES
Développement Durable Direction Communication Enfance jeunesse Communes	Etat DDT, DDETSPP Education Nationale Associations

ACTION 25 : SENSIBILISER AUX ENJEUX ET IMPACTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

AXE 4 : ADAPTATION CHANGEMENT CLIMATIQUE OBJECTIFS STRATEGIQUES

L'action vise à renforcer la compréhension des enjeux et des impacts du changement climatique à travers des approches éducatives et participatives.

Est prévu des projets pédagogiques seront menés dans les écoles et collèges pour développer la culture scientifique et écologique des jeunes. Les bonnes pratiques locales et témoignages d'habitants ou d'acteurs engagés seront valorisés. Des supports pédagogiques seront créés et diffusés pour soutenir la sensibilisation continue.



L'objectif est de mobiliser l'ensemble du territoire autour d'une conscience partagée des effets du climat et des leviers d'action.

ACTIVITES & CALENDRIER PREVISIONNEL	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Développer des actions éducatives dans les écoles, collèges et periscolaire	●	●	●	●	●	●
Valoriser les témoignages et bonnes pratiques locales pour illustrer les impacts et solutions	●	●	●	●	●	●
Créer et diffuser des supports pédagogiques sur les impacts du changement climatique	●	●	●	●	●	●

● Etude ● Déploiement ● Suivi

INDICATEURS DE SUIVI

Nb d'établissements impliqués
Nb de projets réalisés/an
Evolution des connaissances évaluée par questionnaires

Nb de témoignages recueillis
Nb de communications diffusées (articles, vidéos, posts réseaux sociaux)
Audience mesurée (lectures, vues, partages)

Nb de supports créés
Nb de diffusions (écoles, communes, associations)

PORTEUR EPCI	PARTENAIRES
Développement Durable Direction Communication Enfance jeunesse Communes	Etat DDETSPP Education Nationale Associations Acteurs locaux

ACTION 26 : INFORMER EN CONTINU SUR LES RISQUES

AXE 4 : ADAPTATION CHANGEMENT CLIMATIQUE OBJECTIFS STRATEGIQUES

L'action vise à assurer une information continue et fiable sur les risques environnementaux, sanitaires et climatiques.

Est prévu que l'EPCI relaye régulièrement les alertes et messages des agences spécialisées. Elle renforcera la coopération avec la Sécurité Civile, la Croix-Rouge et les entreprises locales pour organiser des exercices conjoints et améliorer la réactivité en cas de crise. Enfin, les communes seront accompagnées dans l'utilisation de la plateforme nationale RESANA pour favoriser la coordination et le partage d'informations.



L'objectif est de renforcer la culture du risque et la préparation collective du territoire.

ACTIVITES & CALENDRIER PREVISIONNEL	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Relayer en continu les informations issues des agences spécialisées dans les risques environnementaux et sanitaires	●	●	●	●	●	●
Renforcer la collaboration avec la Sécurité Civile, la Croix-Rouge Française et les entreprises locales pour la gestion des risques	●	●	●	●	●	●
Accompagner les communes pour l'appropriation et l'utilisation de la plateforme nationale RESANA	●	●	●	●	●	●

● Etude ● Déploiement ● Suivi

INDICATEURS DE SUIVI

Régularité des "post"
 Nombre de canaux de diffusion activés
 Nombre d'utilisateurs touchés/abonnés aux dispositifs d'alerte
 Nombre d'actions partenariales
 Nombre d'exercices ou d'actions conjointes réalisées
 Nombre d'entreprises locales participantes
 Nombre de communes accompagnées
 Nombre de comptes actifs créés sur RESANA

PORTEUR EPCI	PARTENAIRES
Développement Durable Direction Communication Communes	Etat SIDPC SDIS 16 Associations Croix rouge Assureurs Acteurs locaux

ACTION 27 : METTRE EN ŒUVRE ET VALORISER LA TRAME VERTE ET BLEUE

AXE 5 : BIODIVERSITE ET GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES

OBJECTIFS STRATEGIQUES

L'action vise à préserver et renforcer la biodiversité en mettant en œuvre la Trame verte et bleue à l'échelle intercommunale.

Est prévu la réalisation d'une cartographie des continuités écologiques afin d'identifier les corridors à préserver ou à restaurer. Des opérations de plantation et d'entretien de haies seront menées. Parallèlement, la gestion différenciée des espaces publics sera encouragée.

L'objectif est de reconnecter les milieux naturels, d'améliorer la résilience écologique et de valoriser le patrimoine vivant du territoire.



ACTIVITES & CALENDRIER PREVISIONNEL	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Réaliser et mettre à jour la cartographie des continuités écologiques à l'échelle intercommunale	●	●	●	●	●	●
Restaurer et entretenir les continuités écologiques	●	●	●	●	●	●
Promouvoir une gestion différenciée des espaces publics	●	●	●	●	●	●

● Etude ● Déploiement ● Suivi

INDICATEURS DE SUIVI

Existence de la cartographie
Nb de corridors écologiques identifiés
Nb de communes couvertes

Km de haies plantées ou restaurées/an
Nb de communes engagées
Nb d'agriculteurs ou particuliers impliqués

Nb de communes pratiquant la gestion différenciée
Surfaces concernées (ha)
Nb d'espèces recensées

PORTEUR EPCI	PARTENAIRES
Développement Durable Direction Services techniques Anénagement Communes	Agence Régionale de la Biodiversité Département CPIE Périgord Limousin Conservatoire des espaces Naturels Charente Nature, CETEF Fédération de chasse Chambre agriculture Agriculteurs

ACTION 28 : DEPLOYER UNE TRAME NOIRE SUR LE TERRITOIRE

AXE 5 : BIODIVERSITE ET GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES

OBJECTIFS STRATEGIQUES

L'action vise à préserver la qualité du ciel nocturne et la biodiversité liée à l'obscurité en déployant une Trame noire sur le territoire.

Est prévu Une cartographie des corridors nocturnes et des points lumineux sera réalisée pour identifier les secteurs prioritaires. Le schéma directeur d'éclairage responsable encadrera l'extinction nocturne et réduira la consommation énergétique. Enfin, les communes seront encouragées à s'engager dans la démarche "Villes et Villages étoilés".

L'objectif est de limiter la pollution lumineuse, de préserver les écosystèmes nocturnes et d'améliorer la sobriété énergétique.



ACTIVITES & CALENDRIER PREVISIONNEL	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Cartographier la Trame noire	●	●	●	●	●	●
Développer le schéma directeur d'éclairage responsable	●	●	●	●	●	●
Engager une démarche de labellisation ANPCEN "villes et villages étoilés"	●	●	●	●	●	●

● Etude ● Déploiement ● Suivi

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de km de corridors nocturnes identifiés
 Nombre de points lumineux localisés et qualifiés
 Nombre de secteurs prioritaires définis

Nombre de communes ayant instauré l'extinction nocturne
 Consommation énergétique éclairage public

Nombre de communes candidates
 Nombre de communes labellisées

PORTEUR EPCI	PARTENAIRES
Développement Durable Direction Services techniques Aménagement Communes	ANPCEN SDEG Conservatoire des espaces Naturels Charente Nature Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) CPIE Périgord Limousin Associations naturalistes

ACTION 29 : ACCOMPAGNER LA TRANSITION DES PRATIQUES

AXE 5 : BIODIVERSITE ET GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES

OBJECTIFS STRATEGIQUES

L'action vise à accompagner l'évolution des pratiques en faveur de la biodiversité et de la gestion durable des milieux, en s'appuyant sur les acteurs du territoire.

Il est prévu de soutenir les communes et partenaires dans la mise en œuvre de pratiques et de projets favorables à la biodiversité et aux continuités écologiques.

L'objectif est de renforcer durablement la préservation des milieux naturels et l'appropriation de pratiques adaptées à l'échelle intercommunale.



ACTIVITES & CALENDRIER PREVISIONNEL	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Accompagner les communes vers des pratiques favorables à la biodiversité	●	●	●	●	●	●
Soutenir les actions de préservation des milieux ((haies, continuités écologiques, milieux naturels)	●	●	●	●	●	●
Sensibiliser les publics à la biodiversité et aux ressources naturelles	●	●	●	●	●	●

● Etude ● Déploiement ● Suivi

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de communes accompagnées
Nombre de projets communaux intégrant des pratiques favorables à la biodiversité
Surfaces concernées par ces pratiques (ha)
Nombre d'actions de restauration ou de plantation accompagnées
Linéaires ou surfaces préservés
Nombre d'acteurs impliqués (communes, propriétaires, partenaires)
Nombre d'actions de sensibilisation réalisées
Nombre de publics sensibilisés
Nombre de supports ou outils mobilisés

PORTEUR EPCI	PARTENAIRES
Développement Durable Direction Services techniques Anénagement Communes	Agence Régionale de la Biodiversité Département CPIE Périgord Limousin Conservatoire des espaces Naturels Charente Nature, CETEF Fédération de chasse Chambre agriculture Agriculteurs

ACTION 30 : METTRE EN PLACE DES INITIATIVES INNOVANTES ET IMPACTANTES

AXE 5 : BIODIVERSITE ET GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES

OBJECTIFS STRATEGIQUES

L'action vise à expérimenter des démarches exemplaires et reproductibles en faveur de la biodiversité et de la transition écologique.

Est prévu d'identifier des sites pilotes afin d'y tester des pratiques innovantes en matière de gestion écologique et de restauration des milieux. Un suivi scientifique simplifié, associant partenaires et citoyens, permettra d'évaluer les résultats et de capitaliser les données. Enfin, la valorisation de ces sites à travers des animations, panneaux pédagogiques et visites.

L'objectif est de contribuer à la sensibilisation du grand public et des acteurs locaux.



ACTIVITES & CALENDRIER PREVISIONNEL	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Identifier et sécuriser des sites pilotes	●	●	●			
Mettre en place un suivi scientifique simplifié des sites pilotes		●	●	●	●	●
Valoriser et sensibiliser		●	●	●	●	●

● Etude ● Déploiement ● Suivi

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de sites pilotes identifiés.

Surface totale mise à disposition

Nombre de conventions envisagées

Nombre de suivis réalisés par site/an.

Nombre d'espèces observées

Participation citoyenne aux suivis

Nombre de panneaux/installations pédagogiques posés.

Nombre de visites ou animations organisées/an.

Nombre de participants (habitants, scolaires, agents des communes et EPCI).

PORTEUR EPCI	PARTENAIRES
Développement Durable Direction Services techniques Anénagement Communication Communes	Agence Régionale de la Biodiversité Région Département Conservatoire des espaces Naturels Charente Nature, CETEF Chambre agriculture Agriculteurs

ACTION 31 : RECENSER ET QUANTIFIER LA RESSOURCE EN EAU

AXE 5 : BIODIVERSITE ET GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES

OBJECTIFS STRATEGIQUES

L'action vise à améliorer la connaissance de la ressource en eau sur le territoire pour mieux anticiper les tensions et orienter la gestion.

Est prévu une cartographie des ressources hydriques (captages, zones humides, cours d'eau...), le suivi quantitatif et qualitatif des nappes et débits, et l'identification des usages et pressions. Ces données permettront de disposer d'un état des lieux partagé et actualisé, utile à la planification et à la prévention.

L'objectif est de renforcer la gouvernance locale de l'eau et d'adapter les politiques publiques aux réalités hydrologiques du territoire.



ACTIVITES & CALENDRIER PREVISIONNEL	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Recenser et cartographier les ressources en eau	●	●	●	●	●	●
Quantifier et suivre l'évolution de la ressource	●	●	●	●	●	●
Identifier les usages et pressions	●	●	●	●	●	●

● Etude ● Déploiement ● Suivi

INDICATEURS DE SUIVI

Existence d'une cartographie exhaustive des ressources hydriques.
 Nombre de types de ressources inventoriées (captages, zones humides, cours d'eau...).
 Taux de couverture cartographique du territoire (%).

Nombre de sites de suivi
 Nombre de rapports de suivi produits/an.
 Evolution interannuelle des niveaux de nappes et débits

Volume total prélevé par usage (m³/an).
 Nombre de communes en tension
 Qualité physico-chimique des cours d'eau

PORTEUR EPCI	PARTENAIRES
Développement Durable Direction Services techniques Aménagement Eau Communication Communes	Région Agence de l'Eau Adour Garonne Etat DDT Département EPTB Charente Charente eau SyBTB SIAEP du KARST

ACTION 32 : METTRE EN VALEUR LES ZONES HUMIDES

AXE 5 : BIODIVERSITE ET GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES

OBJECTIFS STRATEGIQUES

L'action vise à préserver, restaurer et valoriser les zones humides, véritables réservoirs de biodiversité et régulateurs naturels du cycle de l'eau.

Est prévu la mise à jour d'une cartographie intercommunale pour mieux connaître et protéger ces espaces, ainsi que sur la réalisation de projets de restauration ou de création de zones humides.

L'objectif est d'améliorer l'état écologique des zones, de renforcer leur rôle dans la prévention des inondations et la qualité de l'eau, et de sensibiliser les acteurs locaux à leur importance.



ACTIVITES & CALENDRIER PREVISIONNEL	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Renforcer la connaissance et la protection des zones humides	●	●	●	●	●	●
Restaurer et valoriser les zones humides	●	●	●	●	●	●

● Etude ● Déploiement ● Suivi

INDICATEURS DE SUIVI

Existence d'une cartographie actualisée des zones humides.
Nombre d'hectares de zones humides identifiés et protégés.
Nombre de communes intégrant les zones humides

Surface de zones humides restaurées ou créées
Nombre de projets de restauration ou d'aménagement réalisés
Evolution de l'état écologique des zones dédiées

PORTEUR EPCI	PARTENAIRES
Développement Durable Direction Services techniques Aménagement Eau Communication Communes	Région Agence de l'Eau Adour Garonne Etat DDT, Département EPTB Charente Charente eau, SyBTB SIAEP du KARST Agriculteurs, propriétaires

ACTION 33 : SANCTUARISER LES PUIITS DE CARBONE

AXE 5 : BIODIVERSITE ET GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES

OBJECTIFS STRATEGIQUES

L'action vise à préserver et renforcer les puits de carbone naturels du territoire afin de contribuer à l'atténuation du changement climatique.

Est prévu la valorisation du stockage de carbone dans les forêts, les haies et les prairies bocagères, le développement de zones de libre évolution et de réensauvagement, ainsi que la protection des zones humides pour leur rôle majeur dans la séquestration du carbone.

L'objectif est de maintenir et d'accroître les capacités naturelles de stockage tout en favorisant la biodiversité et la résilience des écosystèmes.



ACTIVITES & CALENDRIER PREVISIONNEL	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Valoriser le stockage de carbone forestier et bocager	●	●	●	●	●	●
Renforcer le stockage de carbone par la libre évolution et le réensauvagement	●	●	●	●	●	●
Valoriser le rôle des zones humides dans le stockage carbone	●	●	●	●	●	●

● Etude ● Déploiement ● Suivi

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'exploitations agricoles suivies/accompagnées
 Surface agricole utile (SAU) maintenue et surface engagée (ha) en transition
 Nombre de haies plantées ou restaurées
 Nombre de sites pilotes identifiés.
 Surface totale mise à disposition
 Nombre de conventions envisagées
 Surface de zones humides restaurées ou créées
 Nombre de projets de restauration ou d'aménagement réalisés
 Evolution de l'état écologique des zones dédiées

PORTEUR EPCI	PARTENAIRES
Développement Durable Direction Anénagement Eau Communication Communes	Région Agence de l'Eau Adour Garonne Etat DDT, Département EPTB Charente CETEF, ONF Charente eau, SyBTB SIAEP du KARST Agriculteurs, propriétaires

ACTION 34 : PRESERVER LA SANTE DES HABITANTS DU TERRITOIRE

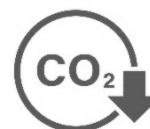
AXE 5 : BIODIVERSITE ET GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES

OBJECTIFS STRATEGIQUES

L'action vise à réduire l'exposition des habitants aux polluants environnementaux et à intégrer la santé environnementale dans les politiques locales.

Est prévu une identification des polluants, des campagnes de sensibilisation et la diffusion de supports pédagogiques. Des formations et réunions permettront de renforcer la prise en compte des enjeux santé-environnement par les élus et les agents.

L'objectif de cette démarche préventive est de contribuer à améliorer la qualité de vie et à renforcer la cohérence entre action publique, santé et environnement.



ACTIVITES & CALENDRIER PREVISIONNEL	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Réduire l'exposition de la population aux polluants environnementaux	●	●	●	●	●	●
Promouvoir la santé environnementale dans les politiques et actions publiques	●	●	●	●	●	●

● Etude ● Déploiement ● Suivi

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'actions de sensibilisation organisées
Nombre d'établissements engagés supports pédagogiques diffusés

Nombre de réunions et de formations mise en place
Nombre participants
Nombre d'actions réalisées

PORTEUR EPCI	PARTENAIRES
Développement Durable Direction Santé et Solidarités Communication Communes	ARS ATMO Communauté locale de santé Associations

ACTION 35 : MISE EN PLACE D'UN COMITE DE PILOTAGE TRANSVERSAL

AXE 6 : GOUVERNANCE, COMMUNICATION ET EXEMPLARITE

OBJECTIFS STRATEGIQUES

L'action vise à structurer un pilotage transversal du PCAET en l'intégrant régulièrement aux instances de direction.

Est prévu l'implication des services à travers la présentation d'actions et la prise en compte des enjeux climat-air-énergie dans les décisions structurantes. Un tableau de bord partagé est développé pour suivre les indicateurs. Cette dynamique permet d'alimenter un rapport de suivi annuel et d'organiser des temps de restitution internes et publics.

L'objectif est de renforcer la coordination, la transparence et l'appropriation du PCAET par les parties prenantes, tout en assurant un pilotage durable et cohérent de la stratégie territoriale.



ACTIVITES & CALENDRIER PREVISIONNEL	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Intégrer le PCAET aux thématiques régulières du CODIR de l'EPCI	●	●	●	●	●	●
Développer un tableau de bord partagé	●	●	●	●	●	●
Mettre en place des groupes thématiques inter-services	●	●	●	●	●	●

● Etude ● Déploiement ● Suivi

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de réunions CODIR intégrant un point PCAET/an.
 Nombre de directions ou services ayant présenté/relayé une action PCAET.
 Nombre de décisions ou projets structurants intégrant explicitement des éléments du PCAET.

Nombre d'indicateurs suivis et actualisés chaque année.
 Nombre de services contributeurs aux mises à jour.
 Nombre de présentations du tableau de bord au CODIR/an.

Nombre de rapports produits,
 Nombre de présentations internes (CODIR, commissions),
 Nombre d'événements de restitution publique organisés.

PORTEUR EPCI	PARTENAIRES
Membres du CODIR Chargé de mission PCAET	

ACTION 36 : IMPLIQUER LES PARTIES PRENANTES AUX DECISIONS ET ORIENTATIONS

AXE 6 : GOUVERNANCE, COMMUNICATION ET EXEMPLARITE

OBJECTIFS STRATEGIQUES

L'action vise à associer pleinement les élus, les services et les habitants aux décisions et orientations du PCAET.

Est prévu l'intégration systématique des enjeux climat-air-énergie dans les commissions de l'EPCI, un renforcement de l'implication des élus dans le suivi et les arbitrages. Des concertations citoyennes régulières, Parallèlement, des groupes thématiques inter-services structurent une coopération opérationnelle entre les directions de la collectivité.

L'objectif est d'impliquer directement, les élus, les services, les habitants, de recueillir leurs attentes et de mesurer leur niveau d'appropriation.



ACTIVITES & CALENDRIER PREVISIONNEL	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Intégrer le PCAET aux commissions de l'EPCI et renforcer l'implication des élus	●	●	●	●	●	●
Organiser des concertations citoyennes régulières	●	●	●	●	●	●
Mettre en place des groupes thématiques inter-services	●	●	●	●	●	●

● Etude ● Déploiement ● Suivi

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de commissions intégrant un point PCAET/an.
 Nombre d'élus impliqués dans le suivi
 Nombre de propositions ou arbitrages issus directement des commissions

Nombre de réunions ou ateliers citoyens/an,
 Nombre de participants
 Taux de satisfaction/appropriation mesuré (questionnaires).

Nombre de groupes/réunions inter-services créés.
 Nombre de réunions organisées/an.
 Nombre de directions impliquées.

PORTEUR EPCI	PARTENAIRES
Développement Durable Direction et l'ensemble des directions Communication Communes	Elus Habitants

ACTION 37 : DEVELOPPER UN PLAN DE COMMUNICATION / SENSIBILISATION EXTERNE

AXE 6 : GOUVERNANCE, COMMUNICATION ET EXEMPLARITE

OBJECTIFS STRATEGIQUES

L'action vise à structurer une communication externe claire et régulière autour du PCAET.

Est prévu une stratégie adaptée aux différents publics, appuyée par des outils diffusés chaque année et un suivi des supports numériques. Des campagnes et événements grand public renforcent la sensibilisation et la participation des habitants.

L'objectif est la valorisation des résultats et bonnes pratiques du territoire, via témoignages et retombées médiatiques pour renforcer la visibilité et l'appropriation du PCAET.



ACTIVITES & CALENDRIER PREVISIONNEL	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Élaborer une stratégie de communication adaptée aux différents publics	●	●	●	●	●	●
Organiser des campagnes et événements de sensibilisation grand public	●	●	●	●	●	●
Valoriser les résultats et bonnes pratiques du territoire	●	●	●	●	●	●

● Etude ● Déploiement ● Suivi

INDICATEURS DE SUIVI

Existence d'un plan de communication formalisé.
Nombre d'outils produits et diffusés/an.
Nombre de vues, téléchargements ou abonnés (supports numériques).

Nombre de campagnes menées/an.
Nombre d'événements organisés.
Nombre de participants aux événements.

Nombre de témoignages, portraits ou reportages produits/an.
Nombre de retombées médiatiques (articles, émissions, reportages).

PORTEUR EPCI	PARTENAIRES
Développement Durable Direction Communication Communes	Presse / médias Réseaux sociaux

ACTION 38 : METTRE EN PLACE UN ACCOMPAGNEMENT TRANSVERSAL DEDIE

AXE 6 : GOUVERNANCE, COMMUNICATION ET EXEMPLARITE

OBJECTIFS STRATEGIQUES

L'action vise à mettre en place un accompagnement transversal pour renforcer la mise en œuvre du PCAET.

Est prévu le soutien des élus dans la compréhension et le suivi des différentes thématiques, de développer les compétences et la coordination des services, et de sensibiliser la population aux enjeux climat-air-énergie.

L'objectif est de favoriser une appropriation collective, une meilleure cohérence des actions et une mobilisation renforcée à l'échelle du territoire.



ACTIVITES & CALENDRIER PREVISIONNEL	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Accompagner les élus	●	●	●	●	●	●
Renforcer les compétences et la transversalité des services	●	●	●	●	●	●
Sensibiliser et accompagner la population	●	●	●	●	●	●

● Etude ● Déploiement ● Suivi

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de commissions intégrant un point PCAET/an.
 Nombre d'élus impliqués dans le suivi
 Nombre de propositions ou arbitrages issus directement des commissions

Nombre de groupes/réunions inter-services créés.
 Nombre de réunions organisées/an.
 Nombre de directions impliquées.

Nombre de réunions ou ateliers citoyens/an
 Nombre d'événements de restitution publique organisés
 Nombre de participants

PORTEUR EPCI	PARTENAIRES
Développement Durable Direction CODIR Communes	Population

ACTION 39 : FAIRE PREUVE D'EXEMPLARITE

AXE 6 : GOUVERNANCE, COMMUNICATION ET EXEMPLARITE

OBJECTIFS STRATEGIQUES

L'action vise à renforcer l'exemplarité de l'EPCI en réduisant son empreinte écologique et énergétique et en intégrant des écogestes dans son fonctionnement quotidien.

Est prévu de valoriser les pratiques exemplaires menées en interne afin d'inspirer les communes et acteurs du territoire. En diffusant ses bonnes pratiques et en encourageant leur reprise.

L'objectif est que l'EPCI joue un rôle moteur et entraîne une dynamique collective en faveur de la transition écologique.



ACTIVITES & CALENDRIER PREVISIONNEL	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Réduire l'empreinte écologique et énergétique de l'EPCI	●	●	●	●	●	●
Intégrer des écogestes et pratiques responsables dans le fonctionnement quotidien	●	●	●	●	●	●
Valoriser l'exemplarité de l'EPCI comme levier d'entraînement	●	●	●	●	●	●

● Etude ● Déploiement ● Suivi

INDICATEURS DE SUIVI

Existence du document de planification

Part d'ENR dans la conso des établissements publics

Nb d'équipements installés

Nb et % de marchés intégrant des clauses responsables

Nb de projets intégrant des engagements issus de la charte

Evolution du taux de tri

Nombre de communications sur les pratiques exemplaires

Nombre de bonnes pratiques diffusées

Nombre de communes/acteurs ayant repris ces bonnes pratiques.

PORTEUR EPCI	PARTENAIRES
Développement Durable Direction CODIR Communes	ADEME

ACTION 40 : RENFORCER LA COOPERATION INTER-COLLECTIVITES

AXE 6 : GOUVERNANCE, COMMUNICATION ET EXEMPLARITE

OBJECTIFS STRATEGIQUES

L'action vise à renforcer la coopération entre l'EPCI, les communes membres et les territoires voisins afin d'amplifier l'impact du PCAET.

Est prévu la mutualisation des moyens avec les communes, le développement de projets communs avec les EPCI limitrophes et la mise en cohérence des actions locales avec les politiques européennes, nationales, régionale et départementales.

L'objectif est de favoriser les partenariats, les cofinancements et les initiatives conjointes, de créer une dynamique dans un cadre plus efficace, cohérent et collectif pour la transition écologique du territoire.



ACTIVITES & CALENDRIER PREVISIONNEL	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Mutualiser les moyens avec les communes membres	●	●	●	●	●	●
Développer des coopérations avec les EPCI voisins	●	●	●	●	●	●
Assurer une cohérence avec les politiques départementales, régionales et nationales	●	●	●	●	●	●

● Etude ● Déploiement ● Suivi

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de communes impliquées.
Nombre de projets mutualisés.
Pourcentage des communes participantes aux actions PCAET.

Nombre de réunions inter-EPCI/an
Nombre de projets communs initiés
Nombre de coopérations

Nombre de cofinancements obtenus (Région, Département, État),
Nombre de projets alignés sur SRADDET,
Nombre de réunions partenariales avec institutions.

PORTEUR EPCI	PARTENAIRES
Développement Durable Direction CODIR Communes	Etat Région Département EPCI limitrophes

3- Dispositif de suivi et d'évaluation

La mise en œuvre du programme d'actions du PCAET représente une étape déterminante, mais elle ne prend tout son sens que si elle s'accompagne d'un suivi rigoureux et d'une évaluation régulière. Afin de garantir la cohérence entre les ambitions stratégiques et les résultats obtenus, la Communauté de communes La Rochefoucauld – Porte du Périgord mettra en place un dispositif de pilotage et d'évaluation continue.

Ce suivi permettra de mesurer les effets concrets des actions engagées, d'identifier les écarts éventuels par rapport aux trajectoires fixées et d'ajuster les priorités en fonction des évolutions du territoire, des ressources et des contextes réglementaires.

3.1- Principes et cadre réglementaire

Le dispositif de suivi et d'évaluation du PCAET de l'EPCI LRPP s'inscrit dans les prescriptions du Code de l'environnement (articles L.229-26 et R.229-51). Ce cadre prévoit que les EPCI mettent en place un suivi régulier de la mise en œuvre de leur plan et qu'un bilan à mi-parcours soit réalisé, suivi d'une évaluation complète et d'une révision éventuelle tous les six ans.

Au-delà de cette exigence réglementaire, le dispositif de suivi répond à trois ambitions :

- Assurer la cohérence entre les objectifs stratégiques chiffrés et les résultats obtenus,
- Piloter et ajuster les actions en fonction de leur avancement et de leur impact réel,
- Garantir la transparence et la mobilisation continue des acteurs du territoire.

Ce suivi est conçu comme un outil de pilotage permanent de la transition écologique locale, et non comme une simple formalité administrative.

3.2- Objectifs du dispositif de suivi

Le suivi du PCAET poursuit plusieurs finalités opérationnelles :

- Mesurer la mise en œuvre effective des actions prévues dans les six axes stratégiques (transition énergétique, mobilité durable, économie circulaire, adaptation au changement climatique, biodiversité, gouvernance).
- Évaluer les effets mesurables sur les grands indicateurs territoriaux : consommation énergétique, émissions de GES, production d'énergies renouvelables, qualité de l'air.
- Vérifier la contribution du plan aux trajectoires nationales (SNBC) et régionales (SRADDET Nouvelle-Aquitaine).
- Adapter en continu la stratégie et les priorités d'intervention en fonction des résultats, du contexte ou des opportunités de financement (CRTE, COT, fonds européens).
- Rendre compte aux élus, partenaires et habitants, afin de maintenir une dynamique collective et un haut niveau d'appropriation du plan.

3.3- Gouvernance du suivi

Le pilotage du dispositif s'appuiera sur une gouvernance à deux niveaux :

Niveau politique

- L'exécutif de l'EPCI examine chaque année les bilans d'avancement et valide les arbitrages sur les ajustements nécessaires proposés par la Commission Développement durable.
- La Commission Développement durable, composée d'élus représentant les 27 communes, assure le suivi thématique et proposera des arbitrages sur les ajustements nécessaires.

Niveau technique

- Le Comité de direction (CODIR) de la Communauté de communes, garant de la cohérence globale du PCAET, examine chaque année les bilans d'avancement.
- Le service Développement Durable, et plus particulièrement le référent PCAET, coordonne la collecte des données, l'analyse des indicateurs et la rédaction des bilans.
- Les autres directions concernées (direction générale, ressources, enfance jeunesse, aménagement patrimoine & eau, santé & solidarités, etc.) contribuent à la remontée d'informations selon leurs champs de compétence.
- Un comité technique élargi, associant les partenaires externes (ADEME, DDT, CALITOM, CPIE Périgord Limousin, ENEDIS, SDEG, associations locales...), pourra être mobilisé ponctuellement pour les évaluations intermédiaires.

Cette organisation garantit une co-responsabilité entre élus, techniciens et partenaires, et inscrit le suivi du PCAET dans la gouvernance territoriale de la transition écologique.

3.4- Méthodologie et outils de suivi

Le dispositif reposera sur trois outils principaux :

Un tableau de bord annuel, mis à jour par le service Développement durable, compilant :

- Des indicateurs de réalisation (taux d'avancement des actions, montants engagés, partenariats activés),
- Des indicateurs d'impact (évolution des consommations énergétiques, émissions de GES, production EnR, etc.),

Une base de données de suivi centralisant les informations issues des fiches-actions, des rapports partenaires et des services internes. Chaque fiche-action identifie déjà les indicateurs correspondants et les sources de vérification, assurant la traçabilité des résultats.

Des bilans périodiques :

- Bilan annuel de suivi : synthèse des avancées, présentée à la Commission développement durable puis à l'exécutif.
- Bilan à mi-parcours (3 ans) : évaluation approfondie de la mise en œuvre, analyse des écarts avec les trajectoires et recommandations d'ajustement.
- Évaluation finale (6 ans) : bilan global du PCAET, intégrant les effets mesurables sur l'énergie, le climat, l'air, l'adaptation et la mobilisation.

3.5- Indicateurs de suivi et d'évaluation

Les indicateurs du PCAET seront construits selon trois niveaux de lecture :

Type d'indicateur	Objectif	Exemples pour la CdC LRPP
Indicateurs de réalisation	Suivre la mise en œuvre des actions	Nombre d'opérations de rénovation soutenues, km d'itinéraires cyclables créés, réunions de sensibilisation, partenariats activés
Indicateurs de résultat	Mesurer les effets directs	MWh économisés, MWh d'EnR produits, tCO ₂ e évitées, % de ménages accompagnés
Indicateurs d'impact	Évaluer les transformations structurelles	Évolution de la part des EnR dans la consommation, taux de précarité énergétique, évolution de la qualité de l'air, surfaces de haies restaurées

Les valeurs de référence proviennent des données consolidées par l'AREC et seront actualisées au fur et à mesure de la disponibilité des séries statistiques régionales.

3.6- Fréquence, modalités et évaluation

Échéance	Livrable attendu	Objectif principal
Année N+1, puis chaque année	Suivi annuel synthétique	Mesure de l'avancement opérationnel
Année N+3	Bilan intermédiaire	Évaluer la pertinence des actions, ajuster la trajectoire
Année N+6	Évaluation complète	Réviser la stratégie, redéfinir les objectifs 2030-2040-2050

Ces étapes permettront de s'assurer que le territoire reste aligné sur les trajectoires de réduction de consommation énergétique (-50 % en 2050), de baisse des émissions de GES (-50 % en 2030, neutralité carbone en 2050) et d'augmentation de la part des EnR (≥ 75 % en 2050).

3.7- Communication et transparence

Le suivi du PCAET s'accompagnera d'une communication claire et régulière :

- Publications régulières sur le site internet de la Communauté de communes,
- Présentation et suivi auprès de l'exécutif, de la commission Développement Durable et diffusion aux maires des 27 communes,
- Partage auprès des partenaires institutionnels (ADEME, Région, DDT, associations locales),
- Organisation d'événements en lien avec les thématiques du PCAET tous les ans, pour valoriser les initiatives locales et maintenir la mobilisation.
- Diffusion simplifiée (infographies, livrets, flyers) à destination des habitants.

3.8- Ressources et moyens mobilisés

Le suivi du PCAET s'appuie sur :

- Le service Développement durable comme pilote du dispositif,
- La collecte de données, la communication et les prestations éventuelles,
- Les outils partenaires (tableaux de bord AREC, ADEME Territoires en transition, portrait de territoire ENEDIS, etc.),
- La mutualisation avec d'autres démarches locales (COT, CRTE, PLUi, charte transition, stratégie économie circulaire), afin d'éviter les redondances et de capitaliser sur les données existantes,
- L'information et la formation continue des agents et élus à la conduite de projets énergie-climat.

3.9- Évaluation continue et amélioration du plan

L'évaluation du PCAET est envisagée comme un processus continu. Chaque bilan annuel et chaque rapport triennal alimenteront une réflexion sur les points de progrès, les réussites et les difficultés rencontrées. Les retours d'expérience permettront d'enrichir les politiques publiques locales et d'ajuster les orientations futures.

Cette logique d'amélioration continue garantit que la Communauté de communes La Rochefoucauld Porte du Périgord demeure engagée, réactive et exemplaire dans la conduite de la transition énergétique et climatique à l'échelle de son territoire.

Conclusion et perspectives

L'élaboration du Plan Climat-Air-Énergie Territorial de la Communauté de communes La Rochefoucauld Porte du Périgord marque une étape décisive dans la structuration des politiques locales de transition écologique.

Ce document, fruit d'un travail collaboratif associant élus, techniciens, partenaires institutionnels et acteurs de terrain, traduit une volonté commune : agir de manière cohérente, réaliste et ambitieuse face aux défis énergétiques, climatiques et sociaux qui traversent le territoire.

Au terme de cette démarche, la Communauté de communes dispose d'une feuille de route claire et partagée, articulée autour de six axes stratégiques et de quarante actions opérationnelles, couvrant l'ensemble des leviers d'intervention : énergie, mobilité, économie circulaire, adaptation, biodiversité et gouvernance.

Loin de constituer un document figé, le PCAET s'inscrit dans une dynamique évolutive : il a vocation à évoluer, s'enrichir et s'ajuster au fil des années, au gré des progrès accomplis, des innovations, des contraintes et des nouvelles opportunités.

Les années à venir seront déterminantes pour traduire les ambitions en résultats concrets. La mise en œuvre du plan reposera sur la mobilisation continue de l'ensemble des acteurs :

- ⇒ les communes membres, en tant que relais de proximité,
- ⇒ les services de la Communauté de communes, garants de la coordination technique,
- ⇒ les entreprises, agriculteurs et associations locales, partenaires essentiels de la transition,
- ⇒ les habitants, enfin, qui en sont les premiers bénéficiaires et les acteurs centraux.

La réussite du PCAET dépendra de la capacité du territoire à maintenir cette gouvernance partagée, à suivre les progrès grâce aux indicateurs définis, et à ajuster les priorités pour rester aligné sur les trajectoires nationales et régionales.

Plus qu'un plan, le PCAET incarne une vision d'avenir pour le territoire : un territoire rural sobre, attractif et solidaire, qui valorise ses ressources locales, préserve son patrimoine naturel et renforce sa résilience face aux mutations climatiques et économiques.

La Communauté de communes La Rochefoucauld Porte du Périgord entend poursuivre cette dynamique dans la durée : en consolidant les partenariats engagés, en favorisant l'expérimentation et l'innovation, et en accompagnant chaque acteur public comme privé dans sa contribution à la transition écologique.

Le PCAET n'est pas une fin en soi : il constitue un point de départ collectif, une trajectoire que le territoire s'est fixée pour concilier qualité de vie, attractivité et responsabilité environnementale.

Glossaire

ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
AREC : Agence Régionale de l'Environnement et du Climat
CAF : Caisse d'Allocation Familiales
CLS : Contrat Local de Santé
CO₂e : Equivalent CO₂
CODIR : Comité de direction
COT : Contrat d'objectifs Territorial
CPIE : Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement
CRTE : Contrat de Relance et de Transition Ecologique
CTG : Convention Territoriale Globale
DDT : Direction Départementale des Territoires
DREAL : Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement
EES : Evaluation Environnementale Stratégique
EPCI : Etablissements Publics de Coopération Intercommunale
FEADER : Fonds européen agricole pour le développement rural
FEDER : Fonds européen de développement régional
GES : Gaz à Effet de Serre
GWh : Gigawattheure
KT : Kilos Tonnes
LEADER : Liaison Entre Action de Développement de l'Economie Rurale
LTECV : Loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte (2015)
LRPP : La Rochefoucauld – Porte du Périgord
MWh : Mégawattheure
PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial
PICS : Plan Intercommunal de Sauvegarde
PLUi : Plan Local d'Urbanisme intercommunal
PPE : Programmation Pluriannuelle de l'Énergie
PVD : Petites Villes de Demain
SNB : Stratégie Nationale pour la Biodiversité
SNBC : Stratégie Nationale Bas Carbone
SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires
ZAE nR : Zone d'Accélération des Energies Renouvelables